

LES
ECHOS
DE *Vignny*

BULLETIN MUNICIPAL
FÉVRIER 2023 N°35

PAGES 8 ET 13
TRAVAUX
CE QU'IL FAUT SAVOIR

PAGE 19
LE BORD'HAUT DE
VIGNY, DES ORIGINES
AU XXI^{ÈME} SIÈCLE

PAGE 29
LES VIGNOIS DANS LE
MÉTIER DU LIVRE





Editorial 03

Budget communal

Budget principal - Exercice 2022	04
Section de fonctionnement	04
Section d'investissement	04
Service assainissement	05
Part des taxes locales dans les recettes	05
Taux d'endettement budget principal	05

Informations municipales

Taux des taxes locales 2022 des communes de la CCVC	06
Les recettes : évolution des dotations de l'État au profit de la commune	07
Les dépenses : la contribution de la commune au fonds de péréquation	07
Travaux réalisés dans la commune en 2022	08
Travaux prévus ou poursuivis en 2023	11
Ce qu'il faut savoir	13
Assistantes maternelles agréées	16
Syndicats intercommunaux	17
Les nouveautés du bac jaune	17
Rénovation de la charte du Parc Naturel Régional et Plan Climat Air Energie (PCAET)	17
Fusion de la SIEVA/SIAEP de Frémainville/Seraincourt et de la SIAEP de la Montcient	17
CCVC	18
Conservatoire du Vexin	18

Dossier

Le Bord'Haut de Vigny, des origines au XXI ^{ème} siècle	19
--	----

Actualités

La cérémonie du 11 novembre de retour avec du public	25
Le Téléthon	25
Musique et magie pour le déjeuner des anciens de Vigny	26
Colis des aînés	26
Visite du Père Noël	26
A l'école...	27
Concours des décorations de Noël	27
Les Vignois dans le métier du livre	28
Le théâtre à Vigny	29
Focus sur Dowap	29

Vie associative

École de Sabre Kusanagi	30
Association des Parents d'Élèves de Vigny (APEV)	30
Association Sportive du Vexin	31
Vigny Loisirs	31
Tennis Club de Vigny	32
A propos de l'ASSAUREV	32

En bref

Travaux du château de Vigny	33
Réunion de quartier	34
Nouveau chef d'équipe cantonnier et service voirie	34
ILLIWAP : un nouvel outil de communication	34
État civil	35





Chère Madame, cher Monsieur,

La traditionnelle cérémonie des vœux qui s'est déroulée le 20 janvier dernier, où tous les Vignois étaient invités, m'a donné l'occasion et le plaisir, entouré du conseil municipal, de partager avec vous nos réalisations de l'année dernière et de vous parler des projets en cours. C'était aussi et surtout un moment de partage et de convivialité.

Il y avait juste un « petit » détail : la dernière cérémonie datait de janvier 2020. Chacun en connaît la cause, la crise sanitaire qui a bouleversé nos modes de vie. Et à ce titre, je veux remercier l'élan de solidarité qui a pu naître sur notre commune avec de très belles initiatives, soyez-en de nouveau remerciés.

Cette cérémonie m'a enfin donné l'occasion de présenter officiellement la nouvelle équipe municipale élue en 2020. Je les remercie sincèrement de m'accompagner et de m'aider depuis trois ans au service des habitants, en essayant de toujours agir dans l'intérêt général. Mes remerciements s'adressent aussi à tout le personnel communal, secrétaires, agents techniques et d'entretien, ainsi qu'à nos trois ATSEM.

Vous pourrez prendre connaissance des projets réalisés et de ceux à venir. Je retiendrai, pour ma part, le projet majeur qui est la réhabilitation de la mairie, qui en a un grand besoin à la fois pour accueillir correctement le public, mais aussi pour permettre au personnel de la mairie de travailler dans de bonnes conditions. Le projet est désormais sur les rails. Le permis de construire a été lancé, les appels d'offres le seront aussi prochainement. Les travaux devraient pouvoir commencer en début d'année prochaine, ce qui entraînera aussi un aménagement et une profonde réorganisation des services et de l'accueil du public, le temps des travaux.

Je vous parlerai aussi du lancement du projet pour la création d'un centre médical pluridisciplinaire. A ce stade, nous sommes dans la phase de projet avec un appel d'offres auprès des architectes afin de pouvoir bénéficier d'une pré-étude avec une estimation détaillée prévisionnelle du coût des travaux.

C'est aussi la poursuite de la rénovation des bâtiments communaux et de la maîtrise énergétique. La commune doit poursuivre ses efforts d'investissement.

Vous êtes très nombreux à me dire que vous appréciez la superbe réalisation de la déchetterie du SMIRTOM à Vigny, située chemin de Vernon, de ce bel outil très fonctionnel mis à la disposition de chacun d'entre nous.

La commune, soucieuse du maintien de nos commerces de proximité, est en train d'établir un droit de préemption sur les fonds de commerce avec une délimitation du périmètre de sauvegarde. La procédure est actuellement en cours afin d'acter cette décision. La commune a la chance d'avoir une activité économique importante composée d'entreprises, d'artisans et de commerçants qui font notre attrait. Nous avons aussi la chance de bénéficier de France Services située dans le bureau de poste

Lors de la cérémonie des vœux à Sagy, le maire Guy Paris annonçait la très grande difficulté de ses deux commerces que sont la boucherie et la boulangerie. Malheureusement depuis, la boucherie a dû fermer. Au-delà des aides apportées par les pouvoirs publics, n'oublions pas que les commerces ne peuvent vivre sans une activité quotidienne : ce qui compte d'abord et avant tout c'est leur chiffre d'affaires et les marges qu'ils peuvent dégager. C'est donc une responsabilité de chacun d'entre nous. Surtout au regard de la situation actuelle, il est de notre devoir de les faire travailler si nous voulons maintenir dans nos villages les commerces de proximité et tous leurs services. Nous sommes tous acteurs de la vie de notre village, soutenons-les !

Notre rôle c'est aussi de pouvoir accompagner, aider, les personnes qui sont en difficulté et à ce titre le CCAS joue tout son rôle. Je veux souligner cette belle initiative prise depuis l'année dernière où chaque mardi matin le secours populaire se déplace à Vigny afin d'apporter un soutien alimentaire ou vestimentaire aux personnes en difficulté qui le souhaitent

Je vous parlerai aussi d'un projet privé et j'aimerais rendre hommage et remercier Monsieur Fabrice Levesque, le propriétaire du château, qui l'a sauvé : vu de l'extérieur, personne ne peut et ne pouvait imaginer son état dramatique à cause de la mérule et de son manque criant d'entretien.

Monsieur Fabrice Levesque est maintenant en train de le restaurer d'une façon exemplaire et extraordinaire, grâce aussi aux compagnons de l'entreprise Lebras Frères qui sont de véritables artistes et réalisent un travail exemplaire. Nous vivons une période historique car il retrouve son état d'origine, lors de sa restauration entreprise par la famille Vitali à partir de 1889, avec un style néogothique.

Pour conclure, je veux remercier très sincèrement les bénévoles des commissions municipales, les associations de la commune, corps enseignants école et collège qui sont des acteurs incontournables et essentiels de la vie de notre village.

Je veux aussi remercier et rendre hommage à nos gendarmes et pompiers qui assurent au quotidien notre sécurité et prêtent assistance, parfois au péril de leur vie, et nous devons, eux aussi, les soutenir.

Même si la traditionnelle période des vœux est passée, le conseil municipal et l'ensemble du personnel communal se joignent à moi pour vous adresser nos vœux les plus sincères et chaleureux pour cette nouvelle année, à partager avec tous ceux qui vous sont chers. Qu'elle soit celle de la paix, de la sérénité, de la bienveillance et de la fraternité.

Robert de Kervéguen
Maire de Vigny

Budget principal

Exercice 2022

SECTION DE FONCTIONNEMENT

	DÉPENSES		RECETTES
CHARGES A CARACTÈRE GÉNÉRAL Fournitures, travaux et services extérieurs, impôts	503 541	PRODUITS DES SERVICES ET PRODUITS DOMANIAUX	151 893
CHARGES DE PERSONNEL Administration, technique, voirie et espaces verts, gardiennage, entretien des locaux	562 183	IMPÔTS DIRECTS LOCAUX	450 696
ATTÉNUATIONS DE PRODUITS Prélèvement obligatoire sur les ressources fiscales de la commune au profit des collectivités et intercommunalités défavorisées	62 479	DOTATIONS DE SOLIDARITÉ COMMUNAUTAIRE	277 291
AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE Contingent incendie, contributions aux syndicats, subventions à la Caisse des Ecoles, CCAS et diverses associations	143 012	DOTATIONS ET PARTICIPATIONS • Dotation globale de fonctionnement • Dotation de solidarité rurale • Compensation au titre des taxes locales • Autres dotations et participations	14 580 35 397 18 053 43 356
CHARGES FINANCIÈRES (Intérêts de la dette)	11 151	REVENUS DES IMMEUBLES	142 000
AUTRES CHARGES (Charges exceptionnelles+provisions)	12 300	AUTRES RECETTES Dont excédent de l'exercice précédent	2 221 900
VIREMENT A LA SECTION D'INVESTISSEMENT	2 060 500		
TOTAL DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT	3 355 166	TOTAL RECETTES DE FONCTIONNEMENT	3 355 166

SECTION D'INVESTISSEMENT

	DÉPENSES		RECETTES
REMBOURSEMENT DES EMPRUNTS	14 037	PRÉLÈVEMENT SUR RECETTES DE FONCTIONNEMENT (Épargne brute)	2 060 500
ACQUISITIONS : Matériels, mobiliers et terrains	317 939	SUBVENTIONS D'ÉQUIPEMENT	205 386
TRAVAUX D'INVESTISSEMENT	2 058 723	EMPRUNTS	0
AUTRES DÉPENSES	1 423	PRODUITS DES CESSIONS	0
		AUTRES RECETTES Dont fonds compensation TVA et excédent exercice précédent	126 237
TOTAL DÉPENSES D'INVESTISSEMENT	2 392 123	TOTAL RECETTES D'INVESTISSEMENT	2 392 123

■ SERVICE ASSAINISSEMENT

La Loi NOTRe (Nouvelle Organisation Territoriale de la République) entraîne le transfert de la compétence eau et assainissement aux intercommunalités (les Échos de Vigny n°32 de janvier 2020).

S'agissant de l'assainissement, la CCVC (Communauté de Communes Vexin Centre) qui a repris cette compétence au 1^{er} janvier 2020 a acté son transfert au SIARP (Syndicat Intercommunautaire pour l'Assainissement de la Région de Cergy-Pontoise et du Vexin).

Ce transfert opère de fait la dissolution du budget assainissement communal au 1^{er} janvier 2020.

Il en résulte une mise à disposition des biens mobiliers et immobiliers, sans transfert de propriété, au SIARP nécessaires à l'exercice de la compétence assainissement.

Le SIARP entretient le réseau et perçoit la redevance assainissement et en fixe le montant.

Il est important de rappeler que l'investissement futur pour une nouvelle station d'épuration intercommunale Vigny-Longuesse est indispensable car notre station actuelle est vieillissante et ne répond plus aux normes.

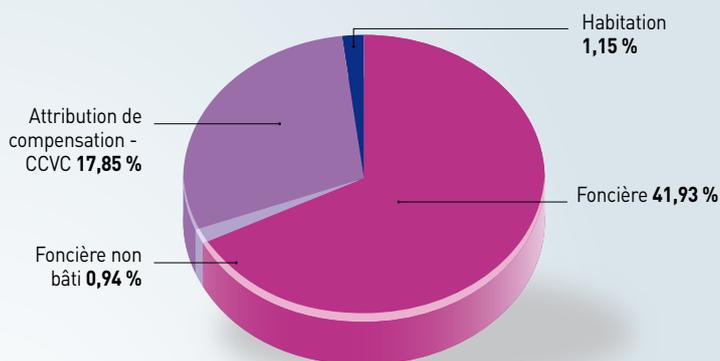
Très clairement sans ce transfert de compétence permettant une mutualisation des coûts, le coût d'investissement de cette station aurait été pris en charge exclusivement par la commune de Vigny et Longuesse qui se serait répercuté sur la redevance d'assainissement.

■ PART DES TAXES LOCALES ET ATTRIBUTION DE COMPENSATION DANS LES RECETTES RÉELLES DE FONCTIONNEMENT (61,87 %)

La loi de finances 2020 prévoit la suppression intégrale de la taxe d'habitation (TH) sur les résidences principales pour l'ensemble des foyers fiscaux d'ici à 2023.

En 2021 pour compenser la suppression de la taxe d'habitation (TH), la part départementale de la taxe foncière sur le bâti (TFB) a été transférée aux communes par une addition du taux départemental TFB 2020 au taux communal.

Le taux départemental TFB 2020 étant de 17,18 % et le taux communal de 8,03 %, le nouveau taux communal TFB a été porté à 25,21 %. Cette augmentation de taux, neutre pour le contribuable, ne génère pas de recettes supplémentaires pour la commune et fait l'objet d'un ajustement par un coefficient correcteur pour le déséquilibre entre le produit de la TH «perdu» et le produit de TFB départementale «attribué».



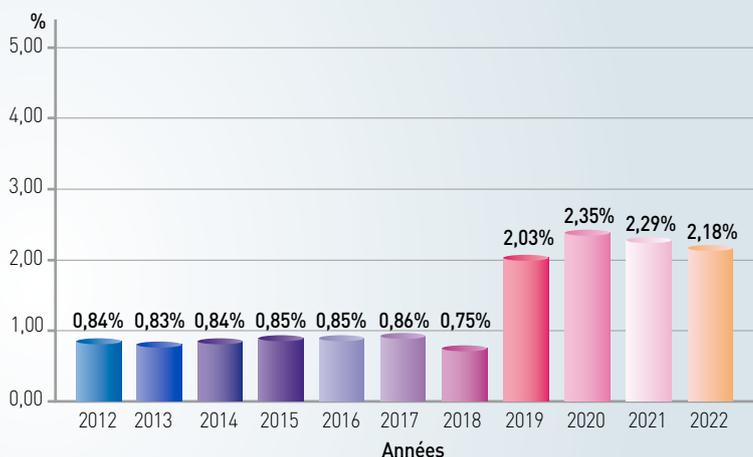
■ TAUX D'ENDETTEMENT BUDGET PRINCIPAL

Le taux d'endettement est le ratio entre le montant annuel du remboursement de la dette (capital+intérêts) et le montant des recettes réelles de fonctionnement.

Il permet de mesurer le poids de la dette par rapport à la richesse de la collectivité.

Depuis 2020, à la charge de la commune, les seuls emprunts contractés en 2019 et 2020 concernent les travaux de réhabilitation du bâtiment La Gaudière en 5 logements locatifs conventionnés.

Le premier emprunt d'un montant de 522 500 € et le second de 218 000 €.



■ TAUX DES TAXES LOCALES 2022 DES COMMUNES DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES VEXIN CENTRE CCVC

Pour Vigny, les taux voté en 2022 n'ont pas été augmentés.

Taux foncier bâti : 25,21 %. Il vous est présenté le détail par commune.

Taux foncier non bâti : 24,52 %. Le détail par commune ne nous a pas été communiqué sur 2022.

Taxe d'habitation : 13,07 %*

COMMUNE	POPULATION	TAUX FONCIER BÂTI
ABLEIGES	1138	27,19
AVERNES	871	25,95
BELLAY EN VEXIN	217	29,63
BERVILLE	353	30,98
BOISSY L'AILLERIE	1875	26,96
BREANCON	413	25,14
BRIGNANCOURT	215	27,49
CHARS	2063	31,81
CLERY EN VEXIN	472	26,64
COMMENY	501	23,69
CONDECOURT	549	25,86
CORMEILLES EN VEXIN	1347	29,92
COURCELLES SUR VIOSNE	291	30,97
FREMAINVILLE	531	28,28
FREMECOURT	565	27,62
GOUZANGREZ	161	31,29
GRISY LES PLATRES	706	32,94
GUIRY EN VEXIN	145	20,18
HARAVILLIERS	568	33,67
LE HEAULME	207	24,56
LONGUESSE	556	29,63
MARINES	3498	33,83
MONTGEROULT	350	28,82
MOUSSY	123	22,78
NEUILLY EN VEXIN	224	22,02
NUCOURT	714	24,86
SAGY	1130	29,1
SANTEUIL	670	33,77
SERAINCOURT	1304	24,74
THEMERICOURT	307	23,3
THEUVILLE	50	29,27
US	1351	29,17
VIGNY	1105	25,21
A titre de comparatif d'une commune membre de la communauté d'agglomération de Cergy-Pontoise		
NEUVILLE SUR OISE	2071	34,58

* La loi de finance de 2020 imposait le gel du taux à la valeur de 2019.

A partir de 2023, plus aucun foyer ne paiera de taxe d'habitation sur sa résidence principale.

■ LES RECETTES : ÉVOLUTION DES DOTATIONS DE L'ÉTAT AU PROFIT DE LA COMMUNE

Afin de diminuer les dépenses de l'État pour réduire son déficit, il est

demandé aux collectivités locales de participer à la baisse de la dette

publique. Cela s'est traduit pour notre commune par une diminution des dotations qui sont versées chaque année par l'État.

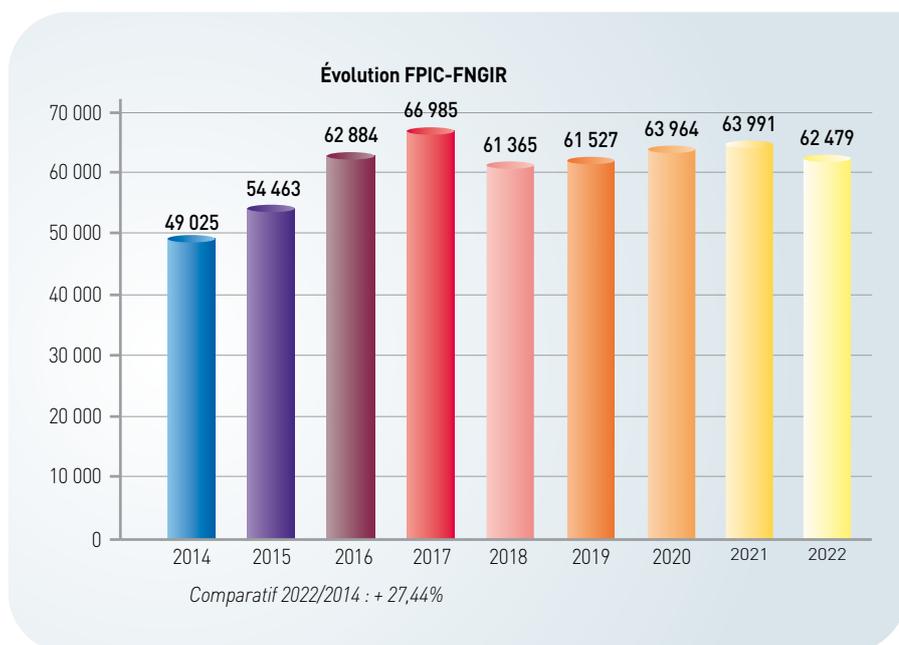
Il faut savoir que les ressources financières des communes viennent principalement des taxes locales : foncière, foncière non bâti, attribution de compensation.

Autres ressources, les dotations versées par l'État :

- a) Dotation Globale de Fonctionnement (DGF), versée aux collectivités territoriales dont les communes.
- b) Dotation de Solidarité Rurale (DSR) attribuée aux communes de moins de 10 000 habitants afin de tenir compte d'une part des charges des communes pour contribuer au maintien de la vie sociale en milieu rural et d'autre part de l'insuffisance de leurs ressources fiscales.



■ LES DÉPENSES : LA CONTRIBUTION DE LA COMMUNE AU FONDS DE PÉRÉQUATION



FPIC (Fonds National de Péréquation des Ressources Intercommunales et Communales) : consiste à prélever une partie des ressources de certaines intercommunalités et communes dont celle de Vigny pour la reverser à des intercommunalités et communes moins favorisées.

FNGIR (Fonds National de Garantie Individuelle des Ressources) : consiste à assurer à chaque commune et EPCI (Etablissement Public de Coopération Intercommunale) la compensation des conséquences financières de la suppression de la taxe professionnelle.

Travaux réalisés dans la commune en 2022

VOIRIE

> Campagne de rebouchage des « nids de poule »

La Société DTP21 est intervenue le 16 et 17 juin dernier, 16 rues avaient été recensées.

Coût total de l'opération 8 397 €TTC



AVANT

sur cette zone alors que des places de stationnement sont régulièrement disponibles sur la route d'Us. Nous déplorons ce manque de civisme et le non respect des règles les plus élémentaires du code de la route. La commune prendra les mesures qui s'imposent.

ECOLE

- Deux classes de l'école maternelle ont été refaites avec l'installation d'éclairage par des panneaux LED, la mise en place d'un faux plafond. Ces travaux ont été réalisés par Jean-Michel MAERTEN, agent municipal.

Coût de l'opération : 4 190,45 €TTC

- La peinture complète des deux salles a été refaite par la société ARENO PLUS.

Coût de l'opération : 6 641,80 €TTC



AVANT



APRÈS

> Aménagement de l'allée du Bois Ribot

Cette opération s'est réalisée en deux phases

1^{ère} phase : des travaux beaucoup plus importants que prévus concernaient l'assainissement :

- quatre branchements d'eau pluviale ont été réalisés,
- ajout d'une grille d'évacuation des eaux de pluie,
- les écoulements importants d'eau en surface ont été constatés. Pose de trois drains raccordés dans le regard d'eau pluviale.



APRÈS



2^{ème} phase : réfection et recalibrage des trottoirs, réfection de la couche de roulement et aménagement de stationnement

Coût de l'opération : 147 367,73 €TTC

Nous constatons avec regret que malgré ces travaux de mise en valeur pour le bien-être de tous, du stationnement anarchique continue

Travaux réalisés dans la commune en 2022 (suite)

> Poursuite des travaux de mise en sécurité de l'école



- Après la mise en sécurité complète de l'école maternelle réalisée en 2018, la deuxième partie de l'année 2022 a vu s'achever d'importants travaux. Le remplacement de

l'intégralité de la clôture et du portail d'entrée de l'école primaire ont été effectués par la société Clôture du Vexin.

Coût total de l'opération : 18 682,80 € TTC

- Intervention sur le toit terrasse de l'école élémentaire et changement de chéneaux sur l'école maternelle.

Coût de l'opération : 7 088,51 € TTC

- Réalisation d'une tranchée pour l'installation de la fibre optique.

Coût de l'opération : 4 279,38 € TTC

> Lumière sur l'éclairage

La commune a poursuivi le passage en éclairage LED sur les lampadaires ainsi que la réduction de ceux-ci. Pour rappel, la commune disposait au début de l'opération en 2019 de 625 lampadaires. L'objectif est d'arriver à la fin du 1^{er} semestre 2023 en éclairage LED pour l'ensemble des lampadaires de la commune. Dans le contexte actuel d'économie

d'énergie et dans une démarche environnementale, le conseil municipal dans sa séance du 29 novembre 2022 a décidé de modifier les horaires de nos éclairages.

Jusqu'à présent, les lampadaires sont réglés sur le lever et le coucher du soleil. L'ensemble des lampadaires s'allument de 5h30 jusqu'au lever du soleil. Au coucher du soleil, ils s'allument jusqu'à 21h30 puis un sur trois jusqu'à extinction à 1h.

La modification sera la suivante :

- allumage d'un lampadaire sur trois de 5h30 au lever du soleil,
- à compter du coucher du soleil et jusqu'à 21h tous les lampadaires seront allumés,
- de 21h à minuit un lampadaire sur trois, pour enfin couper définitivement l'éclairage à partir de minuit à l'exception du vendredi et du samedi soir où l'éclairage sera coupé à 1h du matin.

Cette modification sera mise en service à partir du 1^{er} mars.

> Poursuite de la rénovation des bâtiments communaux et maîtrise énergétique

La commune a poursuivi en 2022 une campagne de remplacement des menuiseries extérieures sur un certain nombre de bâtiments municipaux : la maison du village,

la salle aux miroirs, les locaux du conservatoire de musique, la bibliothèque ainsi que les deux appartements situés au-dessus de l'école.

Coût de l'opération 102 057 € TTC

avec une subvention de 40 % donnée par la préfecture du Val d'Oise dans le cadre de la Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux (DETR).



Travaux réalisés dans la commune en 2022 (suite)

> Appartements communaux

Deux petits appartements ont été transformés en un seul et même appartement de type duplex dans le bâtiment de la Gaudière. Les travaux se sont terminés à la fin de l'année 2022.

Coût de l'opération: 171 763,06 €TTC avec une subvention de 45 618 €TTC dans le cadre de la Dotation de Soutien à l'Investissement Local (DSIL).



> Atelier communal (rue de la Comté)

Aménagement d'une salle de repos pour nos cantonniers.

Coût de l'opération : 5 194,20 €TTC



> Eglise

La commune a souhaité mettre en valeur la flèche de l'église ainsi que sa façade par un éclairage spécifique. Ces travaux ont été réalisés par notre employé communal M. Jean-Michel MAERTEN.

Coût de l'opération : 11 251€TTC



> Renouvellement du mobilier urbain : les nouveaux bancs installés en 2022

Pour flâner autour du château, à la Croix Jacquobot pour admirer la vue avec la table d'orientation, pour faire une pause en centre bourg, les bancs de la commune sont à votre disposition !



> Installation de nouvelles barrières bois sur les entrées et sorties d'allées piétonnes.



Poursuite du programme engagé en 2021 avec l'installation de nouvelles barrières ruelle Tortue.

Travaux réalisés dans la commune en 2022 (suite)

> Déplacement du Point Apport Volontaire de verre (P.A.V.)

Situé jusqu'à présent dans le bas de la rue de la Vieille Côte, le PAV a été déplacé en face du Trapil sur la D169, au croisement de la rue de la Vieille Côte et de l'avenue Pierre Peineau. Les avantages qui ont permis de retenir cet emplacement sont :

- 1- Situé sur un axe principal.
- 2- Permet de conserver le volume existant généré par le point d'apport volontaire.
- 3- Emplacement qui permet aux usagers de stationner en toute sécurité.
- 4- Accessible pour le SMIRTOM et la SEPUR pour l'enlèvement du PAV.
- 5- Éloigné des habitations pour éviter le bruit et le stationnement.



Travaux prévus ou poursuivis en 2023

> Point ENEDIS travaux Gaudière

Dans le cadre du renouvellement des réseaux électriques par Enedis, il a été décidé d'effectuer le renouvellement partiel des réseaux basse tension dans le quartier de la Gaudière.

Ces travaux sont intégralement à la charge d'Enedis et représentent la pose de près de 1 000 mètres de réseau souterrain (400-230V) renouvelé avec la reprise de branchement électrique de 40 habitations.

Les travaux de terrassement et de pose des réseaux commenceront en juin 2023 pour se terminer en septembre 2023.

Les travaux impacteront les rues suivantes :

- Avenue Pierre Peineau
- Rue de Montmorency
- Impasse des Baunes
- Impasse de Soubises
- Impasse des Ruellettes.



Nb : Enedis a finalement décidé de reporter dans un prochain programme les travaux impasse du Cardinal initialement prévus. Cette décision s'explique par l'enveloppe budgétaire allouée et le

coût des travaux dont la remise en état de la route et les trottoirs qui avaient été entièrement refaits tout récemment par la commune.

> Travaux de voirie et mise en sécurité

Des projets qui ont été arrêtés compte tenu de la crise sanitaire vont pouvoir reprendre avec le conseil départemental.

- Au Bord'Haut : la réfection de la RD 51E avec l'aménagement des trottoirs.

- Dans le centre bourg la mise en sécurité RD 169 de la rue du Général Leclerc (tronçon allée du Bois Ribot - rue Marie).

> Installation de potelets

La commune poursuivra la pose de potelets afin de limiter le stationnement sauvage

> Ecole

Réfection de la toiture du préau à l'école maternelle.

> Rénovation de la mairie

Le projet a été repris par notre nouvel architecte, Monsieur Jean-Paul Pons, ce qui nous a permis de réaliser l'avant-projet avec avis auprès de l'architecte des Bâtiments de France et de déposer une demande de subvention dans le cadre d'un contrat rural qui a été accordée.

Le projet se fera en 2 phases

- Aménagement mairie + accès au conservatoire : dont accessibilité P.M.R (Personnes à Mobilité Réduite) avec accueil du public dont service passeports et cartes nationales d'identité au rez-de-chaussée.
- Aménagements extérieurs + cuisine + salle de repas pour les agents.

Coût estimé 675 640 €HT

Dépenses subventionnables plafonnées à 500 000 €HT à hauteur de 70 % (40 % région et 30 % département).

En 2023 il est prévu le dépôt du permis de construire et le lancement du marché public afin de retenir les entreprises qui réaliseront les travaux.



Façade avant

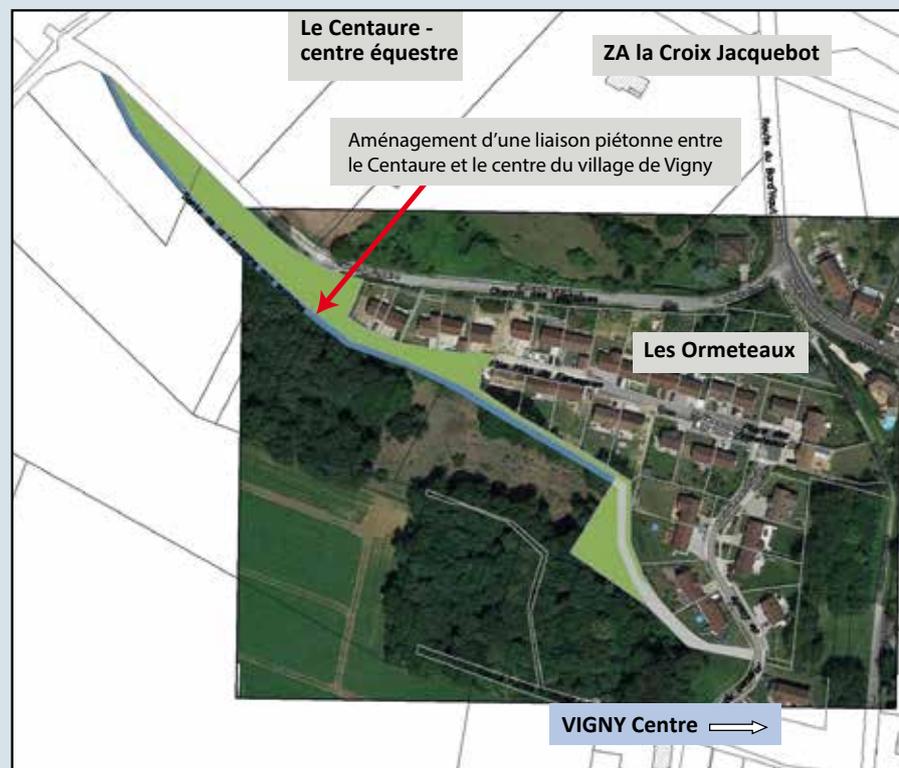


Façade arrière

Travaux prévus ou poursuivis en 2023 (suite)

> L'aménagement de la sente de la Fontaine aux Malades

Le projet d'aménagement est à ce stade toujours suspendu compte tenu de la fissure constatée rue Yves de Kervéguen, l'expertise est toujours en cours.



Le lavoir par ses propres sas d'eau sur deux bassins, combinait d'une part le renouvellement de l'eau pour le lavage du linge des vignerons, et d'autre part permettait l'utilisation d'un pédiluve pour mouiller et masser les membres des chevaux avant le retour à l'écurie.

Compte tenu de son état de détérioration, il est prévu d'engager des travaux de réfection et mise en valeur : toiture, reprise du fond du bassin du pédiluve qui comme un navire percé fait eau de toute part. Par ailleurs la métallerie des sas sera revue pour être fonctionnelle ainsi que le garde-corps à l'entrée du pédiluve dans un style en ferronnerie correspondant à l'époque de construction du lavoir.

> Poursuite de la rénovation des bâtiments communaux et maîtrise énergétique La commune doit poursuivre ses efforts

- Le bâtiment du stade comprend les vestiaires et douches de l'AS Vexin, club house du tennis club de Vigny, et le RAM (Relais d'Assistance Maternelle). Au-delà des travaux de rénovation du bâtiment notamment les vestiaires, douches et local du RAM, se pose un réel sujet de rénovation énergétique qui est la priorité. Une étude sera donc lancée afin d'obtenir les préconisations, un chiffrage et les aides financières associées.

- La commune est concernée par le décret tertiaire qui vise à réduire les consommations d'énergie dans les bâtiments tertiaires d'une surface de plancher de plus de 1 000 m².

Pour Vigny cela concerne deux unités foncières : notre école, la mairie et ses deux salles des fêtes. Retenir à ce stade que ce décret, vise une réduction de notre consommation de 40 % en 2030, 50 % 2040, 60 % en 2050 par rapport à une année de référence devant se situer entre 2010 et 2019. Ces objectifs s'ils ne sont pas atteints sont assortis de pénalités financières.

Puisque les travaux de rénovation de la mairie sont prévus, il est important de bien les lier avec les objectifs du décret tertiaire.

> Projet de création d'une maison médicale

Située sur une parcelle propriété de la commune d'une superficie de 4 538 m², route de Rouen au Bord'Haut à proximité immédiate de la RD 14. Ce projet a l'ambition d'attirer et de regrouper de 8 à 10 professionnels de santé dont la pharmacie qui exerceraient au sein de ce centre médical dans un même lieu avec des espaces partagés et mutualisés.

A ce stade, nous sommes dans la phase de projet, avec le lancement d'un appel d'offres auprès des architectes (maîtres d'œuvre) afin de pouvoir bénéficier d'une pré-étude avec une estimation détaillée prévisionnelle du coût des travaux.



> Travaux au lavoir

Depuis les premières traces écrites mentionnant Vigny en 960, beaucoup d'eau de l'aubette a coulé, et le lavoir par lequel elle passe est une trace importante de notre patrimoine.



Le lavoir est aussi l'œuvre «ingénieuse» du comte Vitali. En lien, d'un côté avec les petites sas-écluses du château qui permettent de laisser couler l'aubette et de remplir ou vider les douves et de l'autre avec le tout nouveau moulin électrique d'alors qui alimentait, le château, l'église, la mairie et la gendarmerie.

Ce qu'il faut savoir **Rappel**

Déclaration préalable de travaux :

Les travaux, créant entre 5 m² et 20 m² de surface plancher ou d'emprise au sol, ne sont pas soumis à permis de construire, mais vous devez avant de les engager, déposer impérativement une déclaration de travaux auprès de la mairie.

Même principe si vous comptez :

- Refaire votre toiture, même à l'identique ;
- Remplacer une porte ou une fenêtre par un autre modèle ;
- Percer une nouvelle fenêtre ou une porte ;
- Entreprendre des travaux de ravalement de façade ;
- Installer ou remplacer un portail, portillon, une clôture ;
- Installer ou construire un abri de jardin, un garage.

Par ailleurs, la commune étant située dans un périmètre de protection classé ou inscrit au titre des monuments historiques, la déclaration préalable fera l'objet de l'accord de l'Architecte des Bâtiments de France.

Arrêté municipal pris le 3 octobre 2019 rappelle aux habitants que :

- L'entretien des trottoirs et caniveaux incombe aux propriétaires ou locataires riverains de la voie publique.

Chacun est tenu de balayer le trottoir et son caniveau dans toute sa largeur et sur toute sa longueur au-devant des immeubles bâtis ou non bâtis. S'il n'existe pas de trottoirs, un espace de 1,20 mètres de largeur devra être entretenu au droit de façade ou de la clôture des riverains.

Le nettoyage concerne le balayage, mais également le désherbage et le démoussage des trottoirs.

Le désherbage doit être réalisé soit par arrachage, binage ou tout autre moyen à l'exclusion des produits phytosanitaires et phytopharmaceutiques interdits par la loi. Les saletés et déchets collectés lors des opérations de nettoyage doivent être ramassés et déposés, selon leur nature, dans les containers d'ordures ménagères ou bien traités avec les déchets verts. Les balayures ne doivent en aucun cas être jetées sur

la voie publique, ni dans les avaloirs des eaux pluviales.

Les grilles placées sur les caniveaux devront également être maintenues en état de propreté de façon à garantir un écoulement aisé des eaux pluviales. Cela évitera les obstructions des canalisations et limitera les risques d'inondation en cas de fortes pluies.

- Par temps de neige ou de gelée, les propriétaires ou locataires sont tenus de balayer la neige au droit de leurs maisons, sur les trottoirs jusqu'au caniveau, en dégagant celui-ci autant que possible. En cas de verglas, ils doivent jeter du sel, du sable, des cendres ou encore des sciures de bois devant leurs habitations.
- **Tailles des haies :** les haies doivent être taillées par les propriétaires à l'aplomb du domaine public et leur hauteur être limitée à 2 mètres, voire moins là où le dégagement de la visibilité est indispensable, à savoir à l'approche d'un carrefour ou d'un virage.
- **Elagage :** les branches et racines s'avancant sur le domaine public doivent être coupées par le propriétaire ou le locataire, au droit de la limite de propriété. A défaut ces opérations peuvent être effectuées d'office par la collectivité aux frais du propriétaire, après mise en demeure restées sans effet.

Abattage d'arbre :

Avant d'entreprendre ces travaux, renseignez-vous et assurez-vous auprès de la mairie que le P.L.U. (Plan Local d'Urbanisme) vous y autorise. Un grand nombre d'espaces arborés dans la commune sont à protéger ou à préserver. Une autorisation d'abattage, délivrée par la mairie, est nécessaire dans toutes ces zones indiquées dans le P.L.U.

En cas d'autorisation, les arbres abattus doivent être remplacés par des espèces qui sont précisées dans le règlement du P.L.U.

<https://vigny.fr/environnement/urbanisme/>

Utilisation des tondeuses à gazon, tronçonneuses :

Un arrêté municipal pris le 16 décembre 2014, rappelle aux

> La mairie et ses services

Fermée au public le lundi matin et le jeudi toute la journée.

La mairie vous accueille :

Le lundi après-midi dès 13h30 et jusqu'à 17h30.

Les mardi, mercredi et vendredi toute la journée de 9h à 12h et 13h30 à 17h30.

Le samedi matin de 9h à 12h.

La mairie vous reçoit également pour effectuer les passeports et carte d'identité sur rendez-vous au **01 30 39 42 40**

propriétaires riverains leurs obligations en distinguant les particuliers et les professionnels avec les jours et heures de fonctionnement suivants :

Pour les particuliers :

du lundi au vendredi : 8h à 12h - 14h30 à 19h30

Le samedi : 9h à 12h - 15h à 19h

Le dimanche et jours fériés : 10h à 12h

Pour les professionnels :

Du lundi au vendredi : 8h à 19h30

Le samedi : 9h à 12h30 - 13h30 à 19h

Occupation du domaine public

Il est rappelé que dès lors que l'on projette d'occuper le domaine public pour :

- toute installation d'échafaudage, palissades, échelles,
- pose d'une benne à gravats,
- dépôt de matériaux nécessaires à un chantier (tas de sable par exemple)
- stationnement provisoire d'engin (grue, camion...) baraque de chantier, camion de déménagement ...

Ces occupations sont soumises à autorisation de voirie auprès de la mairie. Par conséquent, ne rien entreprendre avant d'obtenir ladite autorisation.

> Division de propriété

Le conseil municipal par délibération, du 28 novembre 2017 a institué l'obligation à déclaration préalable prévue à l'article L 421-4 et par l'article R 421-13 du code de l'urbanisme, pour toutes divisions volontaires, en propriété ou en jouissance, d'une propriété foncière, par vente ou locations simultanées ou successives qui ne sont pas soumises à un permis d'aménager.

Ce qu'il faut savoir (suite)

> L'église

L'église, elle aussi fruit de la pensée du Comte Philippe Vitali qui souhaitait former un ensemble architectural avec le château, en dépit des travaux d'urgence sur le clocher en 2020, demeure un sujet de préoccupation, par l'état de vétusté de la toiture de la maçonnerie et des vitraux, malgré une belle apparence. En décembre dernier, la commune, l'architecte des bâtiments de France, l'Association pour la Sauvegarde et la Restauration de l'Eglise de Vigny (ASSAUREV) ont accueilli des membres de la Direction Régionales des Affaires Culturelles (DRAC) d'Ile de France représentant le Ministère de la Culture, pour une visite de l'église et un exposé sur sa qualité historique.

A la suite, Monsieur le Maire a demandé la protection de l'église Saint Médard au titre des monuments historiques auprès de la DRAC d'Ile de France. Si la commission entérine l'inscription, l'église pourra bénéficier d'un autre type de subventions dédiées qui permettront plus facilement de rentrer sur des perspectives de long terme sans interruption et permettant ainsi une politique de dons et de mécénats.

> Droit de préemption sur les fonds de commerce

La commune soucieuse du maintien de ses commerces de proximité avait mandaté au 1^{er} trimestre 2022, la chambre de commerce et d'industrie pour instruire ce projet. Une étude préalable a donc été réalisée avec une délimitation du périmètre de sauvegarde qui concerne la rue Beaudouin, rue du Général Leclerc et la place d'Amboise. Un questionnaire a aussi été établi auprès de tous les commerçants concernés.

La procédure (avis préalable des chambres consulaires) est actuellement en cours afin d'acter cette décision.

> Solidaribus

Depuis le mardi 6 septembre le Solidaribus du Secours Populaire apporte de l'aide alimentaire et de la chaleur humaine aux habitants en situation de précarité, les bénévoles bienveillants sont à l'écoute des besoins et demandes.

Contact **07 65 74 65 10** ou **solidaribus@spf95.org**

Maison France Services



Située dans l'actuel bureau de poste entièrement refait en 2020, France Services a été la toute première installée dans le Vexin, depuis une deuxième a été installée sur notre communauté de communes à Marines. Nous ne pouvons que nous réjouir d'avoir ces services de proximité dans notre village.

RAPPEL EN QUELQUES MOTS

L'objectif est d'aider les usagers dans leurs démarches administratives du quotidien dans un seul et même lieu. Le Président de la République a décidé le 25 avril 2019 la mise en place d'un réseau France Services qui doit permettre à nos concitoyens de procéder aux principales démarches administratives du quotidien au plus près du terrain (objectif un par canton d'ici 2022 sur l'ensemble du territoire national). Grâce à la charte d'engagement, chaque France services bénéficie d'une présence

garantie de 9 partenaires nationaux : La Poste, Pôle emploi, Cnam, Cnaf, Cnav, MSA, ministères de l'Intérieur et de la Justice, Direction Générale des finances publiques. Ils garantissent une présence effective dans 100 % des France services.

-1 514 demandes soit 6 personnes par jour en moyenne.

- Excellent taux de satisfaction

La commune a la chance d'avoir d'avoir un bureau de poste et ce service de proximité qu'est Maison France Services. Utilisez les, faites le savoir autour de vous.



> Crise énergétique

Accompagnement de la chambre de commerce et de l'artisanat



La CMA IDF a mis en place un plan d'action pour **informer** et **accompagner** les boulangers, mais aussi tous les artisans ayant des locaux d'activités et dont les factures d'énergie augmentent largement.

Scannez et découvrez comment la CMA peut vous aider !



<https://www.cma-idf.fr/energie>

Contact : Marlène DOYEN - 06 26 92 01 62
Lucy JUFFARD - 06 26 92 25 20



ACTIONM

Ma Commune Ma Santé

Il est rappelé que **l'association Ma Commune Ma Santé** est à votre disposition si vous souhaitez changer votre mutuelle ou tout simplement obtenir des informations sur le fonctionnement et les propositions qui peuvent vous être faites. Vous pouvez les contacter par téléphone **05 64 10 00 48**.

<https://associationactionm.org/>



La solution santé mutualisé

Ce qu'il faut savoir (suite)

Règles de civisme

Ce qui peut paraître une évidence dans une vie en collectivité à savoir de respecter des règles élémentaires de civisme ne l'est malheureusement pas pour certains.

Déjections canines

Malgré de nombreux rappels nous constatons de plus en plus de déjections canines sur la voie publique.



Les papiers, les canettes, les mégots de cigarettes et tout détritrus ont pour destination finale les poubelles.

Chiens non tenus en laisse : les règles préfectorales ainsi que l'article 99.6 du règlement sanitaire départemental du Val d'Oise sont pourtant clairs

Article 99.6 - Animaux
Il est interdit de laisser vaquer les animaux domestiques dans les rues, sur les places et autres points de la voie publique ainsi que dans les halles et marchés.

Il est interdit d'abandonner des animaux domestiques ou non.

Les chiens ne peuvent circuler sur la voie publique en zone urbaine qu'autant qu'ils sont tenus en laisse.

Les containers (ordures ménagères, tris) doivent être rentrés dans la journée une fois la collecte effectuée.



Nous appelons au civisme de tous, malgré tous les efforts que la commune met en œuvre, elle ne peut pas tout faire !

Dans une commune rurale où il fait bon vivre, va-t-il falloir prendre des arrêtés municipaux comme le font les villes afin que les règles de vie en société soient respectées

Stationnement sauvage

Il est rappelé de nouveau à chacun d'entre nous de respecter les règles les plus élémentaires du code de la route sur le stationnement gênant. Malgré des places de stationnement qui ont été aménagées et marquées au sol, certains continuent à se garer n'importe comment au mépris des règles les plus élémentaires de civisme et de la vie en collectivité.

On est tous conscient que le stationnement est compliqué, mais c'est aussi une affaire de tous et pas uniquement de la commune.

Quelques exemples :

Si chaque riverain disposant de stationnement chez lui l'utilisait cela rendrait les choses plus faciles.

Si certaines voitures ne restaient pas immobilisées sur un stationnement plusieurs jours cela rendrait aussi les choses plus faciles.

Il en va de même sur les « stationnements minutes » mis en place devant la boulangerie, le café de la poste et la pharmacie....



Déposez vos demandes d'autorisation d'urbanisme en ligne : le GNAU

(Guichet Numérique des Autorisations d'Urbanisme)

Depuis le 1^{er} janvier 2022, il vous est possible de déposer vos demandes d'autorisation d'urbanisme en ligne (certificats d'urbanisme d'information ou opérationnel, déclaration préalable, permis de construire, permis d'aménager, permis de démolir).

Comment faire :

- Vous rendre sur le site web : <https://gnau13.operis.fr/vexincentre/gnau/>
- Créer votre compte ou vous connecter avec vos identifiants France Connect.
- Remplir le formulaire adéquat sans oublier d'ajouter les pièces nécessaires à l'instruction du projet.

- Valider le formulaire après avoir contrôlé les informations saisies.
- Votre dossier est transmis au service instructeur et vous pouvez suivre son évolution en temps réel en vous connectant sur votre compte.

Il est toujours possible de déposer vos demandes directement en mairie.

Renseignements par téléphone, mail ou sur RDV :

Tél. : 01 30 39 46 21

accueil@pole-urbanisme-vexin.fr

<https://ccvexincentre.fr/urbanisme-le-gnau-nouveau-service-dematerialise/>



Le paiement de proximité au café de la Poste

Qu'est-ce que c'est?

La Direction générale des Finances publiques a noué un partenariat avec le réseau des buralistes afin de proposer une offre de paiement de proximité pour régler vos impôts, amendes ou factures de service public (avis de cantine, de crèche, d'hôpital...).

Le café de la poste de Vigny est partenaire.

Vous pourrez y effectuer vos paiements en espèces, jusqu'à 300 €, et par carte bancaire.

Attention, les avis d'impôts supérieurs au montant de 300 € ne pourront pas être payés auprès des buralistes.

Ce qu'il faut savoir (suite)



L'assainissement collectif transféré au SIARP depuis le 1^{er} janvier 2020

Depuis le 1^{er} janvier 2020, la commune n'exerce plus la compétence assainissement collectif.

Les compétences reprises par le SIARP sont les suivantes :

- la collecte et le transport des eaux usées : extension, entretien et maintenance des réseaux et ouvrages associés dans le cadre d'une politique de gestion patrimoniale,
- la rénovation et la mise aux normes de la station d'épuration,
- la réalisation des branchements,
- le contrôle des branchements (dans le cas de vente, par exemple) et le suivi des mises aux normes.
Contact : **01 30 32 36 30**,
- la délivrance des autorisations de déversements des eaux usées non domestiques (entreprises).

Que faire en cas de problème d'assainissement ?

Si vous avez un problème d'écoulement d'eaux usées chez vous ou sur la voie publique, il vous appartient en premier lieu de prévenir les services du SIARP qui disposent d'un service d'astreinte en téléphonant au **06 08 04 85 44** ou **06 77 53 64 05**.

73, rue de Gisors – 95 300 Pontoise
Tél : 01 30 32 74 28 - www.siarp.fr



Point d'Accès au Droit Vexin Centre

Sur rendez-vous au
1 rue de Rouen – 95450 VIGNY
(Locaux administratifs de la CCVC)

**PERMANENCES :
CONCILIATEUR DE JUSTICE –
NOTAIRE – JURISTE – AVOCAT**

C'est un lieu d'accueil gratuit et confidentiel permettant d'apporter à titre principal, une information de proximité sur les droits et devoirs des personnes ayant à faire face à des problèmes juridiques, judiciaires, administratifs, familiaux et de voisinage. Notaire, juriste, avocat et conciliateur de justice sont à votre écoute.

LES PERMANENCES JURIDIQUES

- **Conciliateur de justice**
Tous les mardis de 10h à 12h à VIGNY
Le 1^{er} lundi du mois 14h à 17h30 à BOISSY L'AILLERIE
- **Notaire** : Le 1^{er} mercredi du mois
- **Juriste** : 2^{ème} et 4^{ème} mercredi du mois
- **Avocat** : Le 3^{ème} mercredi du mois

Pour prendre rendez-vous

- Par téléphone au **01 30 39 23 34**
- Tous les jours de 9h à 12h et 14h à 17h
- Par mail : pad.ccvexincentre@gmail.com

Transport à la demande seniors



REMI LONGE : 07 87 11 75 92

Comment ça fonctionne ?

Vous êtes Séniors de plus de 62 ans (justificatif demandé) (*hors personne à mobilité réduite – Article 5 du règlement*).

La CCVC met à votre disposition un véhicule avec chauffeur pour vous accompagner dans vos déplacements sur le territoire et dans un périmètre de 20 km autour de Vigny.

(Hors territoire : courses et soins médicaux sur Osny/Cergy/Pontoise/Meulan/Magny-en-Vexin).
Pas de trajet régulier.

Réservation la veille avant 17h30 au 07 87 11 75 92

Ne fonctionne pas le samedi / dimanche / jours fériés et durant les congés du service

Le chauffeur vient vous chercher à votre domicile ou aux points demandés.

2€ le trajet simple.

Un ticket vous sera fourni par le chauffeur contre paiement.

Horaires de fonctionnement :

- Du lundi au jeudi : de 8h0 à 17h00.
- Le vendredi de : 8h00 à 16h00.

Les horaires de prises en charge doivent être respectés pour éviter tout retard dans le déroulement du service.

Le règlement complet est disponible sur demande auprès du chauffeur, des communes et de la CVC.

Assistants maternelles agréées

NOM	ADRESSE	AGRÉMENT CAPACITÉ D'ACCUEIL
BENZIANE (BENMALEK) Fatima-Zahra Tél. : 06 52 37 32 14	6 rue de la Comté 95450 Vigny	Agrément maternel Capacité : 4
GOUGELET Martine Tél. : 09 82 40 13 85	6 rue de la Comté 95450 Vigny	Agrément maternel Capacité : 3

Syndicats intercommunaux

Les nouveautés du bac jaune



POTS ET
BARQUETTES



SACS ET FILMS
PLASTIQUES



POLYSTYRÈNE



CAPSULES CAFÉ
MÉTAL ET PLASTIQUE

Depuis le 1^{er} janvier 2023 les consignes de tri pour le bac jaune ont évolué.

En plus du carton, du papier, des emballages métalliques, des bouteilles et flacons en plastiques, vous devez désormais y mettre les pots et les barquettes, le polystyrène, les sacs et les films ainsi que les capsules de café en métal et en plastique.

La campagne pour l'équipement en composteur a permis de distribuer sur Vigny :

- 23 composteurs 300 L
- 43 composteurs 600 L

Soit environ 15 % des foyers de la commune (estimation).



Rénovation de la charte du Parc Naturel Régional et Plan Climat Air, Energie (PCAET) : deux espaces de concertation citoyenne

Le nouveau projet de charte «Horizon 2040» du Parc Naturel Régional du Vexin est entrée dans sa dernière ligne droite.

Un examen préalable a été émis par les services de l'Etat en septembre. Une enquête publique sera menée en 2023 pour compléter la démarche de renouvellement fin 2023 ou début 2024.

Les thèmes traditionnellement défendus par la charte sont les suivants :

- Habitat, urbanisme et patrimoine
- Agriculture, Espaces naturels et biodiversité

Un accent particulier sera mis sur trois enjeux forts pour les 15 ans à venir :

- Économie locale
- Énergies renouvelables
- Mobilités

Dans le même temps, la Communauté de Communes Vexin Centre (CCVC) élabore son plan Climat Air Energie Territorial (PCAET) autour de ces mêmes sujets. Cinq réunions de concertation ont déjà eu lieu au cours

du mois de novembre, chacune organisée dans un village différent. Elles ont réuni une cinquantaine de personnes qui ont formulé des propositions à retrouver sur le forum numérique <https://climat-ccvexincentre.fr>

Le programme d'actions du PCAET fera enfin l'objet d'une réunion publique de restitution, prévue au printemps 2023.



Fusion de la SIEVA/SIAEP de Frémainville/Seraincourt et de la SIAEP de la Montcient

- SIEVA : (Syndicat Intercommunal des Eaux de la Vallée de l'Aubette)
- SIAEP de Frémainville et Seraincourt : Syndicat Intercommunal d'Adduction en Eau Potable des communes de Frémainville et Seraincourt. Ce sont deux forages et une usine de traitement avec environ 750 abonnés en Délégation de Service Public avec la société Véolia jusqu'en 2024.
- SIAEP de la Montcient : Syndicat Intercommunal d'Adduction en Eau Potable de la Montcient.

Depuis plus d'un an, le SIEVA travaille à préparer l'avenir du syndicat. En effet, les rapprochements avec le SIAEP de Frémainville/Seraincourt et

le SIEAP de la Montcient ont été initiés et partagés (discussion engagées avec les différents partenaires : Préfecture, AESN, ARS, CD95, CCVC, CCVVS, MOA, ...). Un agrandissement nécessaire afin de pouvoir continuer à exister après 2026 (exigence de la Loi Notre).

Le SIEVA dont sont membres les communes d'Ableiges, Aavernes, Commeny, Condécourt, Gonzangrez, Le Perchay, Longuesse, Sagy, Théméricourt, Us et Vigny.

Le SIEAP de Frémainville et Seraincourt dont sont membres les deux communes.

Le SIAEP de la Montcient dont sont membres les communes d'Aincourt et Saint-Cyr-en-Vexin.

Le projet de périmètre du nouveau syndicat intercommunal envisagé regrouperait les 15 communes suivantes :

- | | |
|-----------------|--------------------------|
| 1. Ableiges | 9. Longuesse |
| 2. Aincourt | 10. Sagy |
| 3. Aavernes | 11. Saint-Cyr-en-Arthies |
| 4. Commeny | 12. Seraincourt |
| 5. Condécourt | 13. Théméricourt |
| 6. Frémainville | 14. Us |
| 7. Gouzangrez | 15. Vigny |
| 8. Le Perchay | |

Le syndicat a pris le nom de SIEVAM « Syndicat Intercommunal des Eaux de la Viosne, de l'Aubette et de la Montcient ». Le siège social reste à Vigny.

Syndicats intercommunaux (suite)

Ce nouveau syndicat aura les compétences suivantes :

- Préservation des ressources en eau destinée à la consommation humaine
- Production
- Traitements
- Transports
- Stockages
- Distributions
- Réalisation d'études, de schémas ou infrastructures relatives à l'alimentation en eau.



Président depuis la création au 1^{er} janvier 2013 de la Communauté de Commune Vexin Centre (CCVC), Michel GUIARD, Maire de Boissy

L'Aillerie, a mis fin à ses fonctions. Nous lui souhaitons une bonne retraite bien méritée.

Lors des élections du 29 septembre Madame Nadine NINOT, Maire de Marines, a été élue présidente.

Le 6 octobre 2022, a eu lieu l'élection des nouveaux vice-présidents de la CCVC :

- 1^{er} vice-président Environnement et Cadre de vie : Philippe HOUDAILLE (Maire de Moussy)
- 2^{ème} vice-présidente Service à la population : Chrystelle NOBLIA (Maire d'Avernes)
- 3^{ème} vice-président Entraide et Ressources : Guy PARIS (Maire de Sagy)
- 4^{ème} vice-président Développement économique : Alain MATEOS (Maire de Montgeroult)
- 5^{ème} vice-président Aménagement du territoire : Marcel ALLEGRE (Maire de Frémainville)

- 6^{ème} vice-président Urbanisme : Michel RAZZAFINBELO (Maire d'Haravilliers)
- 7^{ème} vice-président spécialisé Ressources en eau – GEMAPI : Michel BAJARD (Adjoint au maire de Cormeilles en Vexin)
- 8^{ème} vice-président spécialisé Suivi des travaux : Michel FINET (Maire de Condécourt)
- 9^{ème} vice-président spécialisé Sécurité – CISPD – Vidéoprotection : Ludovic BAZOT (Maire du Bellay en Vexin)
- 10^{ème} vice-président spécialisé Equipements publics à venir : Evelyne BOSSU (maire de Chars)
- 11^{ème} vice-président spécialisé Equipements publics existants : Florent AMBROSINO (Maire de Santeuil)

Nous leur souhaitons à tous et à toutes une bonne installation dans leurs nouvelles fonctions.



Des frimas de l'hiver aux doux rayons solaires de l'été, venez rencontrer les élèves et professeurs du Conservatoire du Vexin lors des multiples concerts et manifestations proposés sur tout son territoire.

Concerts de professeurs, concerts d'élèves, Intermezzo (auditions de classes), représentations de théâtre et de danse, restitutions des projets scolaires «classes instrumentales», musique classique, répertoire jazz, il y en a pour tous les goûts et pour toutes les oreilles !!

La 2^{ème} partie de la saison culturelle 2022/2023 débutera par le traditionnel concert du Nouvel An, le dimanche 29 janvier à 16h à la salle des fêtes de Vigny. A noter tout particulièrement cette année : les portes ouvertes sur chacune des 3 antennes, fin juin, qui seront autant d'occasions de venir découvrir les activités enseignées sur chacune d'elles.

La plaquette complète de cette 2^{ème} partie de saison est consultable sur notre site internet : <https://conservatoirevexin.fr>.

L'entrée à l'ensemble des manifestations du Conservatoire du Vexin sont entièrement gratuites.

Au plaisir de vous rencontrer à l'occasion de ces moments de partages culturels.

Sandrine BELGRINE REVER,
Directrice du Conservatoire du Vexin

ANTENNES DU CONSERVATOIRE

Magny-en-Vexin
Espace Nelson Mandela
rue Octave Toussaint
95420 Magny-en-Vexin

Marines
2, boulevard Gambetta
95640 Marines

Vigny
rue Beaudouin
95450 Vigny
(derrière la Mairie)

CONTACT

Conservatoire du Vexin
2, boulevard Gambetta
95640 MARINES

Tél. : 01 30 39 20 65
Contact par formulaire



Le Bord'Haut de Vigny, des origines au XXI^{ème} siècle

Nul ne sait de quelle époque date la constitution du hameau du Bord'Haut. Le site du Bord'Haut est placé à un endroit stratégique depuis l'époque romaine.

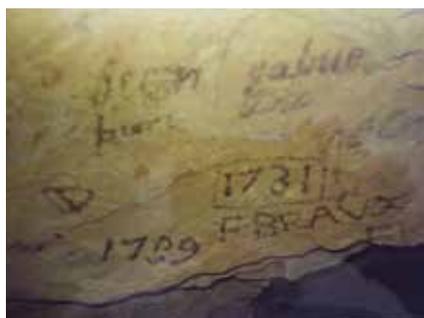


En effet, Jules César traversa par deux fois le Vexin français entre Pontoise et Magny en Vexin pour combattre les derniers irréductibles Gaulois : en août 56 avant J-C et en 51 avant J-C. Il est fort possible qu'il soit passé près du lieu qui deviendra plus tard Vigny. Il venait du gué de Meulan et se dirigeait vers Beauvais ; ce trajet deviendra une centaine d'années plus tard la chaussée Brunehaut. Le site du Bord'Haut était idéalement placé à 134 mètres d'altitude, à la croisée de plusieurs chemins. Tout comme le croisement de la chaussée Jules César et de la chaussée Brunehaut situé à 1,7 km sur la commune d'Us, ce qui favorisera l'implantation de plusieurs villas gallo-romaines près et autour du Bord'Haut, dont voici la liste : un site a été localisé de part et d'autre de la D14 à la Croix Jacquesbot⁽¹⁾.

En 1963, un bâtiment a été recouvert par la déviation, quatre autres, attestés par des tuiles et des céramiques, ont été observés au nord : l'un s'étendait sur 35 mètres de long. En 1979, dans la pointe formée par la D14⁽²⁾ et la route conduisant au Bord'Haut, des terrassements ont bouleversé les substructions d'un bâtiment gallo-romain.

En 2004, lors de l'élargissement de la D14, les fouilles ont livré des fragments

de tuiles, de fer, de la faune et de la céramique. Aux lieux-dits Les terres-noires et Le Gros-Noyers, cinq bâtiments ont été localisés. Au Cul Froid a été repérée une grande villa gallo-romaine. Près du Bord'Haut, Le Puits-Fondu suggère un habitat disparu. Au lieu-dit l'Épine-Vinot, près du chemin de Vernon, une villa gallo-romaine a été repérée.



Carrière du Petit Bord'Haut

Ce préambule pour mettre en évidence l'empreinte gallo-romaine qu'a subi ce secteur. A cette époque, le Vexin français était peu peuplé. Lutèce, par exemple, n'avait qu'environ 6 000 habitants. Quand les colons romains s'installèrent, ils avaient tout l'espace pour eux ; ils bâtirent leurs villas sur les plateaux entourés d'un immense domaine exploitable. L'académicien Jacques Dupaquier

affirmait que c'est le propriétaire d'une de ces villas qui a donné son nom au village, un dénommé Vinius, c'est d'ailleurs ces colons qui introduisirent la vigne ici sur les flancs du village.

L'origine du hameau du Bord'Haut provient peut-être de ces villas gallo-romaines placées à l'écart. Les ruines sont peut-être restées longtemps visibles.

Selon la tradition locale, le village originel de Vigny, placé sur la colline, formait une rue en pente depuis le Bord'Haut jusqu'au château. Ce sont les problèmes de l'eau qui amenèrent la population à s'installer près de la rivière. Concernant l'étymologie du mot Bord'haut, on a dit que ce nom signifiait la mauvaise maison. Dans le registre de l'archevêché de Rouen, le Bordeau figura sous le nom de Lupanar avant la révolution (il existe quatre autres Bordeaux en France qui n'ont pas forcément la même signification). Par exemple dans le Bordelais, le mot bordel en vieux français servait à désigner un petit berceau à roulettes d'où l'expression « Mettre sa fille au bordel ». Cette ancienne appellation de lupanar ferait penser au mot Bordeau que l'on trouve chez François Villon dans un passage du testament « La ballade de la grosse Margot », avec le sens de « lieu de mauvaise vie » « Bordel », en voici un extrait de ce texte du XVI^{ème} siècle :
*« Et, au resveil, quand le ventre luy bruit.
 Monte sur moy, que ne gaste son fruit.
 Soubz elle geins, plus qu'un aiz me fait plat (planche)
 De paillarder tout elle me détruit,
 En ce Bordeau ou tenons notre estat. »*

A la fin du XIX^{ème} siècle il est paru un article dans un mémoire sous le titre « Bord'Haut ou Bordeau de Vigny origine du nom ». Voici ce texte :
« Aucun document ne nous fait connaître quelles étaient les constructions de la maladrerie de Vigny, ses revenus et son fonctionnement. Elle était sur le territoire du Bord'Haut et non sur celui de Vigny. Nous ignorons l'époque précise de la fondation et le nom des fondateurs de la loge du Bord'Haut ». Eudes de Rigaud le

Le Bord'Haut de Vigny, des origines au XXI^{ème} siècle (suite)

mentionne dans son pouillé Capella le prosariae de Bordello « Bordes, Bordelo, Bord'Haut signifiait primitivement et signifie encore, dans le centre et le midi maison écartée ».

Bord'Haut pourrait aussi dériver de barde, maison en planches ou petite métairie (1138). Ce hameau de la paroisse de Vigny paraît plutôt avoir son origine dans la construction de sa maladrerie (léproserie). Celle-ci connut au cours du XV^{ème} siècle et XVI^{ème} siècle bien des tracasseries, moins du fait de sa gestion que du fait de la fréquentation de la grande route où elle se trouvait, et des déprédations des vagabonds et des non lépreux fidèles aux traditions de la cour des miracles.

Comme le village de la Villeneuve-Saint-Martin, le Bord'Haut situé sur le grand chemin de Paris à Rouen a été abandonné du temps des guerres civiles, les troupes ayant alors ravagé ces villages qu'on a eu bien de la peine à rétablir.

Un compte des domaines de Meulan en 1455, nous apprend que le village de Vignery, alias Vigny, avait été complètement détruit et incendié depuis peu et que le receveur ne pouvait en percevoir les redevances en grains, attendu que ledit lieu est « démouli et ars ».

D'un autre côté, il est de tradition universelle dans le pays et il n'y a pas d'habitants qui ne le sachent et le disent, que les maisons placées sur la colline formaient une rue en pente.

Les bâtiments de la « loge des ladres de Vigny » étaient vastes et réguliers. Nous ne savons pas par qui cet établissement⁽³⁾ était anciennement desservi. On sait seulement qu'il ne faut pas la confondre avec le prieuré Saint-Nicolas et de la Sainte-Vierge du Bord'Haut. La lèpre ayant disparu, la maison fut abandonnée vers la fin du XV^{ème} siècle et ses propriétés, nous l'avons vu plus haut, réunies à Meulan du consentement des évêques diocésains, consentement homologué, au conseil d'État du 10 avril 1704.

Cela nous fait trois explications possibles à l'origine du nom du Bord'Haut : la villa gallo romaine, le bordel, ou la maladrerie. La première et la troisième explication semblent les plus vraisemblables.

Le Vexin français fut longtemps sous domination anglaise pendant la guerre de Cent Ans. Le 16 août 1441, une armée anglaise fut réunie. Son chef John Talbot s'avança jusqu'au Bord'Haut de Vigny et là, il décida de bivouaquer. Les Français avec le connétable, et les Comtes d'Eu de la Marche, de Saint Paul et de Vaudemont, se portèrent à 2 km de lui. Mais dans la nuit, Talbot leva le camp sans bruit, traversa la Viosne et dans les jours qui suivirent, il fit plusieurs tentatives pour ravitailler les Anglais qui défendaient Pontoise. En septembre, la forteresse tomba dans les mains de Charles VII.

Le hameau subit de nombreuses avanies, les maladies et les épidémies s'abattirent sur lui : lèpre, peste.

Témoigne de ces époques, la source qui s'appelait la fontaine aux malades. Plus tard en 1832, le choléra fit quatre morts à Vigny dont trois au Bord'Haut. Pour conjurer toutes ces misères, une chapelle fut édiflée au XVIII^{ème} siècle, consacrée à Sainte-Marie-Magdeleine (elle se trouvait à l'emplacement de l'UFAC), et dépendait des seigneurs du Perché qui nommaient le titulaire. La bénédiction de la chapelle fut effectuée en 1726.

En 1640, le Bord'Haut est un tout petit hameau à l'écart des grandes routes. Les voyageurs circulaient sur le vieux chemin médiéval, le chemin de Vernon. Entre 1248 et 1275, l'Archevêque de Rouen, Eudes de Rigaud, emprunta fréquemment ce chemin pour aller à Paris - il s'appelait alors « le vieux chemin ». Les voyageurs circulaient encore un peu sur la chaussée Jules César et très peu sur le plateau car c'était un chemin très étroit et un peu biscornu.

Malgré cela le hameau était très actif, et en le traversant on pouvait voir les bannières des enseignes qui pendaient comme : Le cygne, L'agnus dei, Le chef Saint Jean, La tête de boeuf, Le seigneur dom, Le surplus, Lacroix blanche, La fleur de lys ou encore les Trois rois.

Au milieu du XVII^{ème} siècle, on circulait en coche et en carrosse sur des routes souvent mal commodes et pavées uniquement aux sorties de Paris. Devant l'augmentation du trafic et le développement du commerce, les chemins royaux devenant insuffisants, en 1669, sous le règne de Louis XIV, la décision fut prise de créer un système



Prison du Bord'Haut

de grandes routes. La largeur des routes royales fut portée à 72 pieds (23 mètres) ce qui rendit obsolètes les voies anciennes. Pour des raisons obscures mais probablement pour éviter les nombreux rus qui descendaient du plateau, il fut décidé de construire une nouvelle voie entre Magny et Pontoise. Elle fut tracée sur le sommet du plateau. L'ingénieur en chef en fut Monsieur de Montfeu. Le trafic commercial traversa alors le Bord'Haut de Vigny. En 1743, le Bord'Haut était à ce moment un relais de poste important⁽⁴⁾. Il y avait plusieurs auberges⁽⁵⁾ et tavernes, avec de grandes écuries. On pouvait y trouver abri pour la nuit et sa ration de pain journalière y était assurée. On pouvait également y trouver sur place tous les métiers nécessaires : charron, forgeron, maréchal-ferrant, ou prostituées.

Créés à l'origine pour acheminer rapidement les dépêches, les 14 000 relais de la fin du XVIII^{ème} siècle assuraient aussi le service régulier des courriers de la « poste aux lettres », ainsi que celui des voyageurs officiels ou fortunés, et enfin celui des diligences. Les relais de poste utilisaient des chevaux de relais et permettaient des relations plus rapides entre Paris et la province. Par exemple, le voyage pour aller de Paris à Rouen par le Bord'Haut - soit 137 km - durait 21 heures et coûtait 496 sols. Ce voyage s'appelait « la grande journée

Le Bord'Haut de Vigny, des origines au XXI^{ème} siècle (suite)



Carte postale début XX^{ème} siècle

de route » ; le départ était fixé au bureau des Messageries Royales, situé rue Saint Denis, à minuit. En 1789 la ligne qui passait au Bord'Haut était desservie par 10 services hebdomadaires.

En 1782, au sujet de la chapelle Saint Marie Madeleine, voici une requête des habitants du Bord'Haut : « A M. le grand vicair de Pontoise et du Vexin français. Le village du Bordeaux composé de 22 maisons habitées et de plusieurs autres abandonnées depuis un certain temps est éloigné de Vigny, la paroisse, d'environ une demi-lieu ; le chemin qui conduit à l'église n'est planté d'aucun arbre, ni bordé de haie, da manière que dans le temps de grande chaleur, ou de pluie, plusieurs personnes du Bordeaux se sont trouvées incommodées à cause de la grande humidité de l'église dans laquelle on ne peut entrer sans descendre plusieurs marches. La distance et qualité des chemins sont en cause que les vieillards et les enfants d'un certain âge ne peuvent presque jamais aller entendre la Sainte-Messe, les dimanches et fêtes, et l'on a toujours à craindre, principalement dans le fort de l'été et de l'hiver, que les enfants nouveau-nés ne périssent dans le chemin avant d'avoir reçu le baptême. Il faut encore observer, Monsieur que depuis que la grande route de Paris à Rouen, celle de Gournay à Saint-Germain-en-Laye et celle de plusieurs autres villes passent par le Bordeaux, il

s'est établi dans ce village six à sept grandes auberges, des maréchaux-ferrants, bourreliers, et autres ouvriers nécessaires sur les grandes routes et surtout au Bordeaux éloigné de trois lieues et plus de la ville voisine ; que l'intérêt public a même exigé qu'on y plaçât la poste aux chevaux et un bureau de la poste aux lettres ; que les suppliants trop éloignés des paroisses où l'on dit une première messe sont souvent contraints ainsi que plusieurs voyageurs de passer les dimanches et fêtes sans observer le second précepte de l'église parce que la messe de la paroisse de Vigny se dit à 9 heures, heure à laquelle passent ordinairement les voyageurs par le Bordeaux, d'ailleurs que tous ne peuvent point assister à cette messe, la prudence veut qu'il y ait toujours une personne raisonnable dans chaque maison, dans un village placé sur la grande route et par la même exposé à être volé, brûlé... Les suppliants croient en avoir dit assez Monsieur, pour prouver le besoin qu'ils ont un prêtre résidant en leur village .

Déjà, il y a dans leur hameau une église (la chapelle-Marie-Magdeleine) qu'ils croient assez spacieuse ; d'ailleurs il ne serait pas bien coûteux d'en augmenter la nef de dix à douze pieds de longueur. Cette église est solidement bâtie et suffisamment munie des choses nécessaires à la célébration du service divin ; elle est placée à une extrémité du village le long de la grande route ; en

face de ladite église et de l'autre côté de la grande route est un terrain presque entièrement enclos de murs qui, par sa grandeur et sa position, est très propre à faire un cimetière ; ce terrain n'est même connu que sous le nom de cimetière et on serait fondé à croire qu'autrefois ; il a servi à cet usage ; ce qu'il y a de certain, c'est que lorsqu'on a fait les fossés de la grande route, on a pris une partie de ce terrain et en fouillant, on a trouvé plusieurs cadavres. On pourrait donc aujourd'hui prendre et cette église et ce terrain pour servir vaux habitants du Bordeaux. Ce considéré, monsieur, il vous plait jeter un regard favorable sur les suppliants, faire droit à leur requête, en conséquence établir dans leur village un prêtre muni de tous les pouvoirs nécessaires pour faire le service divin, les dimanches et fêtes, et administrer les sacrements de baptême, mariage et autres ».

En 1790, les municipalités de Vigny et Théméricourt proposeront un regroupement des paroisses. En 1791, la chapelle Sainte Marie Madeleine sera fermée, les révolutionnaires ayant décidé que toutes les chapelles isolées seraient fermées. En 1793, ce sera l'état insurrectionnel au Bord'Haut, l'épisode de la terreur⁽⁶⁾. La révolte sera durement réprimée. Les plus vieilles maisons du Bord'Haut étaient des fermes, des commerces ou des tavernes⁽⁷⁾. La propriété située à l'entrée, à droite en venant de Pontoise, au lieu-dit « le clos des trois rois », était un ancien rendez-vous de chasse, qui semble avoir été construit à la fin du XVIII^{ème}. Il possédait de grandes écuries, les chasseurs venaient s'y restaurer.

En 1792, le propriétaire en était M. Denis Vion, garde-moulin, puis les propriétaires se succédèrent : M. Dumont, charron, M. Chartier, négociant, habitant Paris rue des petites-écuries. Il revendra la propriété à M. King, marchand de vin en gros, qui la vendit 12 000 francs en 1861 à M. Monmireil, cultivateur à Théméricourt. En 1903, c'est un artiste lithographe parisien, M. Mauron qui en fit l'acquisition ; figure alors sur l'acte notarié : « payé à l'instant en bonnes espèces de monnaie d'or et d'argent le tout compté et réellement délivré à la vue du notaire. » Plus près de nous, en 1930, M. Ville,

Le Bord'Haut de Vigny, des origines au XXI^{ème} siècle (suite)

négociant et propriétaire d'une plantation d'hévéas à Saigon en Cochinchine, en devint le propriétaire. Il ramena avec lui ses « boys » indochinois ; le Bord'Haut prit alors un parfum exotique, car ce sont eux qui venaient chercher le lait dans les fermes.

Au XIX^{ème} siècle le Bord'Haut était entouré de nombreux chemins, la population du hameau marchant beaucoup ; les chemins étaient en très mauvais état, et parfois impraticables. En hiver, bien souvent les enfants ne pouvaient se rendre à l'école de Vigny. Mais le pire des chemins pour les lavandières était celui qui menait au lavoir du Bord'Haut, situé à 500 mètres du hameau. C'était le chemin rural n° 10 qui allait à Rueil. Avant d'arriver au lavoir, c'était un magnifique chemin creux. Mais pour les lavandières, une fois le linge lavé, il fallait affronter un dénivelé de 45 mètres de haut pour revenir au Bord'Haut. Avant-guerre ce lavoir était couvert. Il est actuellement oublié de tous, l'eau y coule toujours, car une source à flanc de coteau l'alimente encore.

La population du Bord'Haut ne s'est pas développée, en raison du manque d'eau vive. Les habitants étaient obligés d'aller s'approvisionner soit à la fontaine aux malades, soit au lavoir du Bord'Haut, soit à la pompe de la Grande Mose, à 1 km. On pouvait recueillir de l'eau dans des citernes, ou aussi creuser un puits, solution très coûteuse car il fallait creuser profondément pour trouver de l'eau. Ce n'est qu'en 1932 que la municipalité fit forer un puits de 45 m de profondeur.



Lavoir du Bord'Haut

Une caserne de gendarmerie fut même créée au Bord'Haut en 1847 et cela jusqu'en 1892 (il en reste encore la cellule avec une inscription « 1890 » et un magnifique escalier). A la fin du

XIX^{ème} on découvrit des ossements humains dans le jardin de la propriété Lames-Monmireil, ce qui donna à supposer que le dit jardin se trouvait sur l'emplacement du cimetière du Bord'Haut. Une pièce de terre en bordure de la route de Pontoise, qui appartenait à M. Letu, portait d'ailleurs le nom de « pièce de la chapelle ». A la même époque, Mme Dupuis, rentière à Vigny, possédait au Bord'Haut une buvette très fréquentée autrefois après la messe ; le Bord'Haut comptait alors 126 habitants.

En 1913, un mécanicien, M. Julien Chalumel, s'installa au Bord'Haut, où il loua des locaux. Mais en août 1914 la grande guerre démarrant, il fut alors rappelé dans l'artillerie. En avril 1919, il reprit ses activités au Bord'Haut de Vigny : entretien du matériel agricole - au sens large du terme (il refit les roues dentées), chaudronnerie, mécanique des moteurs industriels, serrurerie, installations électriques, réparation d'automobiles, de camions, de cycles (qu'il abandonna rapidement), pneus, huiles, essence, etc. A cette époque, il monta une entreprise de battage, et assura aussi le transport des betteraves, à l'aide de camions à bandage.



L'entreprise Chalumel

Par ajouts successifs d'achats, il s'agrandit : en 1930, il avait 17 ouvriers. Cette même année, il fut le premier de la région à posséder une moissonneuse-batteuse ; les cultivateurs faisaient appel à son entreprise de moissonnage-battage pour faucher les blés. Il venait alors avec son équipe (il employait de nombreux saisonniers). Travailleur acharné, il débordait d'activité ; c'était le seul mécanicien compétent dans le Vexin. Il entretenait les distilleries, les puits, réparait les machines agricoles.



Fêtes du Bord'Haut vers 1935

Il fut également concessionnaire Caterpillar (chenille), John-Deere (tracteurs à roues), agent McCormick (lieuse, faucheuse-lieuse), distribué en France par Cima Walutt. Il vendait des voitures Citroën et réparait toutes les marques. Le plus important marchand d'armes de la grande guerre, M. Basile Zaharoff, était son plus gros client.

M. Chalumel entretenait sa distillerie au château de Balincourt, ainsi que ses voitures. A la mort de M. Zaharoff, une belle voiture noire avec des jantes jaunes y était en réparation, et resta longtemps au garage.

La carrière politique de M. Chalumel commença en avril 1935, lorsqu'il devint conseiller municipal. Il s'occupait plus particulièrement des fêtes (à cette époque il y avait la fête de Sainte-Marie-Madeleine le 22 juillet au Bord'Haut), ensuite il devint adjoint au maire. A la veille de la seconde guerre, M. Chalumel était à la tête de la seule grosse entreprise de Vigny.

En mai 1940, l'armée allemande envahit la France, c'est la débâcle, l'armée française est balayée. Le 10 juin, vers 12h la section Martin de la 24^{ème} Bataillon de Chars de Combat en poste⁽⁸⁾ au Bord'Haut est accrochée par des éléments ennemis. Elle parvient à se maintenir jusqu'à 15h, heure à laquelle le chef de bataillon donnera l'ordre de repli. Dans leur retraite, les soldats français

Le Bord'Haut de Vigny, des origines au XXI^{ème} siècle (suite)

procéderont à des tirs d'artillerie sur le Bord'Haut, provoquant des dégâts importants. La propriété et l'atelier seront très endommagés. Voilà le rapport qu'en fit M. Saint-Martin, huissier à Marines, le 14 août 1940 : « En entrant par la porte cochère entre atelier et maison d'habitation, un obus est tombé, démolissant la toiture et le mur de l'atelier, un deuxième est tombé sur le pignon de la chambre, au-dessus du bureau à côté du passage, et est démolé ainsi que la toiture, les tôles ondulées en sont crevées, le vitrage de l'atelier n'existe plus, tous les carreaux sont descendus, environ deux cents, un troisième est également tombé sur le mur de l'atelier côté ouest ; grande brèche, la batterie d'accus de l'atelier est détruite par l'explosion ; trente carreaux cassés. Jardin sur route, deux brèches dans le mur de clôture, le petit bâtiment en tôle est effondré. Autre jardin derrière, le mur de clôture est percé de trous d'obus et de créneaux. Hangar derrière couvert en tôle la toiture est criblée de trous de shrapnels ou d'éclats d'obus à la suite derrière même observation ».



Bombardement juin 1940

M. Chalumel fut l'objet d'un pillage en règle de quantité d'outils de mécanique et de pièces d'automobiles, et d'un grand désordre dans les pièces d'habitations, de nombreux objets ayant été brisés ou détériorés. On a aussi retrouvé un cabriolet qui avait été abandonné pendant l'exode. On apprit plus tard que c'était une actrice de cinéma, Sylvia Bataille, qui l'avait abandonné là. Elle ne vint jamais le récupérer, car elle ne se souvenait plus où elle l'avait laissé.

Pendant l'occupation, M. Chalumel était souvent réquisitionné : avec son camion Packard (tous ses tracteurs

fonctionnaient au gazogène) il devait effectuer des transports pour satisfaire les éventuels besoins de réparations des troupes allemandes. Il lui fallait venir avec son conducteur M. Noireau, et le mécanicien M. Leprout. Le 27 août 1944, vers 17 heures, des SS arrêtèrent deux jeunes gens qui revenaient de Gournay en Bray, où ils étaient partis chercher des provisions : André Chaube, 17 ans, cordonnier, et Lucien Bongard. Entre la route d'Us et le Bord'Haut de Vigny, les deux jeunes gens furent fusillés et jetés sur une meule de foin dont un SS avait mis le feu : ils trouvèrent là une mort atroce.

Après cette période noire arriva la Libération^[9]. Les derniers Allemands partirent le 30 août à 5 heures du matin, puis ce fut le silence. Au début de la matinée, le Bord'haut était libéré par le 1^{er} bataillon du 117^{ème} RI du Colonel Johnson. D'abord les hommes à pied, puis plus tard les chars. Le premier char s'arrêta devant l'ancienne auberge : « Mango donne à boire et à manger ». Les Américains donnèrent des cigarettes, la population leur offrit du calva et des tomates, et rapidement ils repartirent vers l'est.



Libération du Bord'Haut 1944

Le 15 septembre 1944, M. Chalumel fit partie de la municipalité provisoire désigné par le C.L.L (Comité Local de Libération), et le 13 mai 1945, il fut élu sur une liste d'Union Républicaine Gaulliste. Ce fut le premier maire issu du Bord'Haut, et il le restera jusqu'au 26 avril 1953. Après-guerre, pendant le plan Marshall, c'est lui qui distribuait les bons délivrés par le Ministère de l'Intérieur pour obtenir un tracteur John-Deere.



Passage du tour de France 1947

Julien Chalumel était un touche-à-tout génial, débordant d'activités tous azimuts.

Dans le cadre du machinisme agricole, il se déplaça à Wolverhampton pour la mise en place de l'agence Tractor Spares Ltd, puis en Allemagne et au Maroc. Il s'agrandissait encore, construisant en 1953 un grand bâtiment métallique à l'entrée du Bord'Haut (ce bâtiment existe toujours). Se diversifiant totalement, il se lança dans la vente de café, avec sa propre marque : « Produits coloniaux café Bon Réveil, pure merveille ». Il monta une brûlerie (le café arrivait de Rouen par camion) ; il fit venir un cousin qui travaillait à la firme « café gourmet », qui avec une équipe de représentants en camionnettes B12 rayonnaient jusqu'à Meulan et Mantes. Sur la facture figurait côte à côte produits coloniaux et produits lubrifiants « Bon réveil », marque déposée.

M. Chalumel se lança également dans l'élevage de poulets sous la marque « Poulet du Roy ». Il en possédait jusqu'à 6 000, mais l'expérience ne dura qu'un an. Il possédait également de nombreux arbres fruitiers et un peu de vignes datant du XIX^{ème} siècle, non loin du lavoir du Bord'Haut, sur 2 hectares.

La station service où il servait des produits pétroliers s'appelait « station service de la Vieille Horloge ». Cette horloge en bois provenait de l'ancienne église de Vigny.

Au début des années soixante, il existait encore, comme figés par le temps, de nombreux artisans comme par exemple un bourrelier (bâches de voitures, selles, harnais sellerie) : la maison Chaudru-Peigneau. Puis tout bascula avec l'installation de l'UFAC^[10]

Le Bord'Haut de Vigny, des origines au XXI^{ème} siècle (suite)



Vieille horloge 1935

et ses 120 employés, la maison TURNER, l'entreprise GASPARETTO (reconstructeur de moteur diesel) et les meubles ERDE. Ce modernisme entraîna une circulation intense^[11]

et gênante dans le petit hameau du Bord'Haut. L'on décida alors de faire une déviation. Les travaux commencèrent le 2 septembre 1966, et l'inauguration eut lieu en 1967.

La quiétude revint au Bord'Haut, mais cette déviation coupa définitivement le hameau du village et de ses racines ; la route de Vigny à Us, seul moyen de se rendre au village, devient un piège mortel, avec son stop avec arrêt en côte. C'est seulement le 4 avril 1988, avec l'inauguration de l'échangeur de Vigny que ce point noir fut supprimé.

Après une période de dépérissement, le hameau revit avec l'arrivée de forces vives, qui permit l'éclosion d'une nouvelle génération.

Au début du XXI^{ème} siècle, en 2005, c'est l'inauguration du collège Roland Vasseur au Bord'Haut de Vigny, puis c'est la fin d'un monde avec la démolition en 2014 de la tour de l'UFAC – 1 000 tonnes d'acier. Et un nouveau monde apparaît en 2019, avec l'implantation de la société ADD-ON, dont le secteur d'activité est le conseil en systèmes et logiciels informatiques.

Jean Ferlier

^[1] Croix placée au croisement de la chaussée Brunehaut et de la route royale Paris- Rouen au milieu du XVII^{ème} siècle. Elle commémorait le décès du maréchal-ferrand Jacques Daulx à la suite d'un accident avec son cheval. Sur le cadastre napoléonien de 1820, le lieu figure comme la croix Jacquetot. Sur les cartes IGN, suite à une erreur, le lieu figure maintenant sous le nom de Croix Jacquebot, la croix quant à elle a disparu depuis la révolution.

^[2] En 1987, au cours des travaux du souterrain de la D14, on a découvert une carrière totalement oubliée, sur les parois de laquelle figuraient des inscriptions écrites à la bougie : des dates allant de 1723 à 1794, des noms : P. Braux, Buré, Jean Denis, Jérôme, Nicolle, Jean Gabuc. Puis des dessins. L'un représente une grille à côté de laquelle on peut lire le nom Louis, un autre une croix avec de chaque côté des lettres I et S. Puis une tête d'homme à la longue chevelure qui semble fumer la pipe, et même des ossements de cheval.

^[3] En 1602, la chapelle et la léproserie du Bourdeau était encore en service, le responsable en était Me Georges Laisné. Elles furent supprimées en 1645. Le prieuré Saint Nicolas a probablement disparu au début du 18^{ème} siècle.

^[4] Voir l'article dans le bulletin municipal de janvier 2019, consacré à M. Jean Hamot, maître poste du Bord'Haut de Vigny.

^[5] Il y avait au Bord'Haut de Vigny à proximité du relais, une vieille auberge qui avait pour enseigne : « l'étoile de la vierge ». C'était un cabaret fréquenté par les rouliers. Elle fut détruite par un incendie, en 1812 et jamais reconstruite. On racontait qu'elle avait été de 1738 à 1745 le point de ralliement d'une bande de malandrins à laquelle appartenait le tenancier et que de nombreux courriers et gens fortunés qui allaient en voiture, avaient été arrêtés et dévalisés

dans les environs par cette bande qui se partageait ensuite le butin dans une cave du cabaret. La maison avait fermé, un jour en 1745, l'aubergiste avait disparu. Elle fut mise en vente en 1748 et rachetée par un cabaretier sérieux qui l'avait tenue convenablement jusqu'en 1790, puis par son successeur, un nommé Bonart qui la tint jusqu'en 1812. On y montrait une chambre dans laquelle on prétendait que le fameux chef vendéen Cadoudal, qui se rendait secrètement à Paris dans le but d'enlever le premier consul et de l'empêcher par-là de s'ériger en Monarque, aurait passé une nuit en 1804. (source : journal Le Vexin Gisors, 1926).

^[6] Voir l'article dans le bulletin municipal de février 2004 consacré à la Terreur à Vigny 1793-1794.

^[7] La propriété au numéro 10 de la route de Rouen était une auberge qui existait depuis 1743 à l'enseigne des trois rois. Après la guerre, son enseigne était une couronne. En 1973 ; le groupe « Les Charlots » ouvrirent un restaurant : Le Steak and Co .

^[8] Ce bataillon faisait partie de la 4^{ème} DCR qui avait installé deux autres postes à Us et à la Villeneuve Saint Martin. Mais la pression des Allemands devenant trop forte grâce à l'artillerie qu'ils avaient installée près du bois du fort obligea les soldats français à reculer. La section en place à Us perdit 2 chars et compta 5 disparus, dont un soldat d'origine marocaine, Joseph Attia, capturé par les Allemands près de la chaussée Jules César. Le malheureux fut obligé de creuser sa tombe, il fut exécuté par les Allemands puis sommairement enterré. Plus tard, des ouvriers du Perchay qui travaillaient dans les champs arrangeront sa tombe car les brodequins du soldat dépassaient de la terre, et ils lui remettront aussi son casque ; Joseph Attia aura alors une sépulture provisoire plus digne. Au sud d'Avernes dans le bois Arraché, 8 ou 10 soldats français perdront la vie dans ces combats d'arrière-garde.

^[9] Le 29 août, en fin d'après-midi, des Allemands entrèrent dans la maison de M. Chalumel pour piller. Ils bourraient les grosses poches de leurs pantalons de billets de banque. Ils firent le tour de la maison, dans la chambre du grand-père, et ils tombèrent en arrêt devant une pendulette qui leur semblait bizarre : elle ressemblait à une boîte. L'un d'eux dit « terroriste, terroriste » et il flanqua la boîte par terre. Tout le monde redescendit dans la cour car au loin ça tonnait. Soudain, plusieurs Allemands, dont un gradé, surgirent, réclamant du café. Madame Chalumel leur donna de la chicorée, et ils trouvèrent cela très bon, puis repartirent. C'est alors que M. Chalumel s'aperçut que le chef avait oublié ses gants blancs, il rapporta les gants au gradé qui était devant chez M. Fouque. En fait il exigeait de manger car les Allemands avaient surtout faim.

^[10] L'UFAC (Union des Fabricants d'Aliments Composés) livrait 15% de la production nationale. A la station expérimentale il y avait l'une des plus belles fermes d'élevage qu'il y ait en France. La société Turner, boulangerie de Westphalie fabriquait « les pains Turner ». L'usine ouvrit en 1970 avec 80 puis par la suite près de 500 employés.

^[11] Vue de loin, l'habitation de M. Chalumel qui jouxtait le garage ressemblait un peu à un café. On retrouvait souvent des gens dans le salon. Un jour, un homme se présenta dans l'embrasure de la fenêtre : il croyait, lui aussi que c'était un café. Il voulait téléphoner pour prévenir des amis à Rouen qu'il était en retard. On le fit entrer, il s'agissait de M. Paul Misraki, le célèbre compositeur. En 1961, un camion éventra la maison de M. Chalumel, faisant des dégâts très importants. L'angle de la maison qui était celui du salon était défoncé sur une largeur de 2 m. A l'intérieur les meubles étaient épars. Dans le choc, le carillon du salon, une belle pièce ancienne, s'était arrêté net, ses aiguilles marquant 5h30.

La cérémonie du 11 novembre de retour avec du public

Le 11 novembre 2022 a eu lieu la cérémonie de commémoration du 104^{ème} anniversaire de l'Armistice de 1918.



Après plus de 18 mois de cérémonie commémorative en format restreint, compte tenu de l'épidémie, cette cérémonie a permis un retour du public et une cérémonie dans un format plus traditionnel. Après le départ à 10h45 de différents groupes d'enfants, accompagnés d'adultes pour la vente des bleuets de France, un office religieux a eu lieu en l'église de Vigny à 11h.

Cette célébration a été suivie d'un rassemblement à 12h au monument aux morts du cimetière communal. Après la lecture des noms des soldats issus de la commune de Vigny morts pour la France lors du premier conflit mondial et des militaires décédés au cours de l'année en opération extérieure, les élèves des écoles de la commune ont chanté La Marseillaise et récité le poème d'Arthur Rimbaud, « Le Dormeur du val », la cérémonie s'est terminée autour du traditionnel verre de l'amitié.

Ravivage de la Flamme du soldat inconnu

Organisé et accompagné par Monsieur Lokocki sous l'égide de la fédération des associations des anciens combattants de l'ancien canton de Vigny, un déplacement en autobus a été affrété pour se rendre à l'Arc de Triomphe à Paris le samedi 8 octobre dernier pour raviver la flamme du soldat inconnu en compagnie de 4 jeunes adolescents du collège de Vigny.



AFM TELETHON
INNOVER POUR GUERIR

Comme chaque année, la commune de Vigny a organisé une fête solidaire dans le cadre du Téléthon.

En plus de la traditionnelle vente de sapins qualité fleuriste, la « fête du Téléthon », organisée pour la deuxième année au collège Roland Vasseur.

En collaboration avec les Pompiers de Vigny, cette fête sympathique a permis aux courageux qui ont affronté le froid de faire laver leur voiture, d'apprendre les gestes de premiers secours, de participer à de nombreux jeux (karting / tir à la carabine / tir à l'arc / flipper...), de déguster des crêpes, gaufres, vin chaud, chocolat chaud, soupe...).

L'édition 2022 a permis à la commune de collecter 635 €, qui ajoutés à la vente de porte-clés aux collégiens, et à la vente de sapin, ont permis à notre village de récolter 1 580,20 € au profit de la recherche contre les maladies génétiques.

Nous remercions chaleureusement le collège de Vigny, et en particulier sa proviseure Madame Briand, les pompiers de Vigny, l'association Dowap, l'huilerie d'Avernes, les lentilles de Gouzangrez, le Marché de Caroline de Puiseux-Pontoise, la Superette de Vigny, et la société Flip7 de Commeny, pour leur participation à cet événement caritatif.



Musique et magie pour le déjeuner des anciens de Vigny

Le repas des aînés de Vigny s'est tenu le 18 novembre dernier dans une ambiance joyeuse et jazzy grâce au conservatoire du Vexin.



Le jeudi 13 octobre 2022, le déjeuner offert aux anciens de Vigny par la municipalité a réuni 84 convives dans la salle aux miroirs, sous la présidence du maire, Robert de Kervéguen. Après une coupe de Vouvray avec petits fours en apéritif, le menu enchainait une trilogie de poissons fumés, une blanquette de veau à l'ancienne, des fromages affinés AOC accompagnés de salade verte, et un duo de tartelette de framboise et chou « Popelini »

à la passion. La préparation de ce repas et le service étaient gérés par le personnel communal, très attentif à son bon déroulement.

Quant à l'ambiance musicale, elle était assurée par la Groupe « Association Frison de Nacre » dans un programme varié mêlant jazz et chanson française qui invitait parfois à la danse. Autre prestation, celle de Sandro Alves Da Cunha, un jeune prestidigitateur de 12 ans résidant à Vigny. Très habile

de ses mains dans l'art de l'illusion, il a bluffé plus d'un convive avec ses étonnants tours de cartes qu'il réalisait de table en table. L'après-midi s'est terminé au son de l'accordéon de la Vignoise Mireille Grand'Jany qui excelle dans la pratique de cet instrument.



Colis des aînés

Comme chaque année, le CCAS organise la distribution des colis de Noël pour nos aînés.

la matinée du 17 décembre a été consacrée à la distribution des colis à la mairie pour les aînés (de plus de 70 ans) et de les porter à domicile pour les aînés les plus âgés. D'autre part, suite aux dons de quelques personnes leurs colis ont été redistribués aux personnes les plus démunies de notre commune.



Visite du Père Noël



Le dimanche 18 décembre, le Père Noël est venu dans notre village distribuer des cadeaux aux enfants sages de 0 à 7 ans.

Accompagné de ses lutins, il a sillonné les rues de Vigny à bord d'une magnifique calèche de Noël fournie par les attelages du Gros Orme.

Petits et grands ont été ravis de cette visite accompagnée de chocolat chaud pour réchauffer les cœurs et les corps. Les enfants qui n'auraient pas pu venir voir le Père Noël peuvent venir retirer leurs cadeaux en Mairie.

A l'école...



Sous le soleil, après la pré-rentree des professeurs des écoles et des ATSEM, les élèves ont repris le chemin pour la nouvelle année scolaire 2022-2023, le jeudi 2 septembre au matin. Cette année, l'école primaire de Vigny compte 203 élèves répartis en 8 classes dont 3 pour la maternelle et 5 pour l'élémentaire.

Pour cette rentrée, la mairie de Vigny a souhaité mettre en place un Portail Famille Delta Enfance afin de faciliter la gestion des inscriptions et des annulations liées aux services périscolaires (garderies, cantine, étude et transport en petit bus).



Les familles peuvent avoir accès à tout moment à ce Portail Famille pour compléter les informations administratives, adapter les inscriptions périscolaires et accéder aux factures.

La connexion à cet espace Portail Famille se fait via le site internet de la Mairie (<https://vigny.fr/>) à partir d'un téléphone portable, une tablette ou un ordinateur.

Ce Portail Famille simplifie les démarches et facilite la vie avec des services accessibles 24h sur 24 et 7 jours sur 7 !

Après quelques mois d'apprentissage, le jeudi 15 décembre, un déjeuner festif a été offert aux enfants de l'école en présence du Père Noël.



Une belle chanson a été chantée par les élèves de CM2 encadrés par Mme Lydie Bour, au début du repas pour l'ensemble de leurs camarades, leurs enseignants et les ATSEM et des friandises ont été distribuées à l'ensemble des enfants.

Toujours soucieuse de maintenir un environnement de travail de qualité, la commune investit, en moyenne et par an, 48 000 € dans les travaux d'amélioration, d'entretien et de rénovation, et dépense 135 000 € en moyenne et par an, sur son budget de fonctionnement (fournitures, restauration scolaire, intervenants sportifs et musicaux, ...)

Concours des décorations de Noël

Pour la troisième année consécutive, la commune de Vigny a organisé son concours des illuminations de Noël.



Le jury a visité le village et examiné avec attention les maisons candidates.

Après délibérations :

Dans la Catégorie maison et jardin

- 1^{er} Famille Raoul (ruelle aux Moines)
- 2^{ème} Famille Burba (route du Bord'Haut)

Dans la catégorie façades et fenêtres

- 1^{er} Boulangerie (rue du Général Leclerc)
- 2^{ème} Famille Secrétin (Impasse Epine Vinot)

Mention Spéciale pour une décoration originale et écologique

- Famille Alves Da Cunha (Impasse Dubuc)

Félicitations aux lauréats, et merci à tous les vignois candidats ou non d'avoir contribué à l'embellissement de notre village pendant ces périodes festives. Les prix ont été remis lors de la cérémonie des vœux de Monsieur le Maire le samedi 21 janvier à 11h.



Les Vignois dans le métier du livre



ALEXIA GAIA Romancière de New Romance

Alexia est arrivée à Vigny en 2017. Depuis ses années collège elle aimait écrire et voulait devenir écrivain.

« Tous les chemins mènent à Rome » le tout c'est d'y croire. En parallèle de son métier de toiletteuse canine et après avoir appris à écrire grâce à des tutos elle s'est lancée dans l'écriture de son premier livre. Elle partage ses romans sur la plateforme d'écriture Wattpad. Chaque semaine elle publie un nouveau chapitre. Elle est suivie par des abonnés (24 700 en 2022).

En 2017 elle est repérée sur la plateforme communautaire d'écriture Fyctia qui organise des concours littéraires et son roman « Adopted Love » sera publié sous le label New Romance par l'éditeur Hugo Poche. Un deuxième tome suivra.

La New Romance est à l'opposé d'un roman historique, c'est un roman d'amour actuel, le héros est un personnage jeune, souvent avec un passé tumultueux.

Elle rencontre un énorme succès dans sa catégorie d'auteur et a depuis sorti 9 romans.



JEAN LEGROS Romancier publie sous le nom de JEAN DEVALEYRES

Jean Legros a suivi des études littéraires à la Sorbonne. Son parcours professionnel l'amènera dans le secteur du commerce, du marketing et pour finir dans la publicité.

Il a démarré son roman à 40 ans, pour le reprendre des années plus tard. Avec les expériences de la vie, l'histoire de son roman a forcément évolué.

« La femme, L'amour, La mort... » est le titre qui a été choisi pour ce roman.

Il a été édité en tant que « premier roman » par une editrice spécialisée dans le domaine de l'art, les éditions Selena. Malheureusement la sortie de ce premier livre a été fortement perturbée par le COVID.

C'est un roman émotionnel, poétique avec plein de symbolisme écrit dans un style attractif. Il est aussi bien apprécié par les femmes que par les hommes.

C'est un récit avec plein de rebondissements, s'adressant à l'imaginaire du lecteur...

Un prochain livre est en cours d'écriture ...



GILLES VERRY Romancier

Gilles est arrivé en 2019 à Vigny pour se rapprocher de son lieu de travail. Auparavant sa vie professionnelle l'a fait pas mal voyager à l'étranger.

Il a écrit son premier roman « Le Secret » pendant le confinement et dans la langue de Shakespeare qu'il aime particulièrement. Il est édité par les Editions Vérone.

Ensuite il l'a traduit en Français.

Son divorce et les confinements successifs liés à la pandémie du COVID le privent de toutes activités et le plonge dans une grande solitude.

Il décide de combler ce vide grâce à l'écriture qui bouleverse sa vie. Pour lui l'écriture est devenue une thérapie.

Le personnage principal de son livre s'appelle Yves et pourrait nous faire penser à l'auteur et à son histoire. C'est un récit dynamique mais triste qui nous emmène dans les tourments de notre société.

Depuis il a écrit 3 nouvelles mais qui n'ont pas encore été publiées.

Gilles Verry s'est mis à l'écriture d'un roman policier mais où nous ne retrouverons plus « Yves » comme personnage principal.



JEAN CLAUDE MORAL Documentaliste

Jean Claude travaillait dans les arts graphiques en tant que typographe et il s'est pris de passion depuis 60 ans pour la vigne et pour le vin.

Il nous le fait partager dans un livre qu'il a commencé à écrire en 2003 et qu'il a terminé et fait imprimer en 2015. Cela a représenté un travail à temps complet pendant toutes ces années.

Au départ cela devait être un recueil personnel, rassembler les notes de plus de 40 années de rencontres. Des rencontres avec des vigneron, des cavistes, des stages, les dégustations privées et professionnelles avec Jean Luc Pouteau, meilleur sommelier du monde, etc... Le contenu du recueil s'est élargi et a été complété avec plus de vocabulaire et de précisions.

(7 000 définitions, mots, expressions du Moyen Age à nos jours).

Au final le recueil est devenu un livre « Autour de la vigne et du vin » où sont rassemblées des informations, des connaissances qui nous permettront de trouver des réponses rapides à toutes les questions. Cela concerne le vocabulaire, les techniques et le savoir-faire en rapport avec la vigne et le vin, les différentes appellations, les terroirs et leurs cartes, les enjeux économiques. Il s'adresse à des professionnels, des initiés ou des curieux dans le domaine. Du reste le Master de Ferrandi (école réputée en gastronomie) l'a mis au programme des élèves. Il est aussi classé dans « Hauts de Jardin » à la BNF.

Un autre livre est en préparation et devrait sortir en 2023. Il traitera des

Les Vignois dans le métier du livre (suite)

nouvelles réglementations mise en place pour les 4 catégories de vin : le vin conventionnel, le vin bio, le bio dynamique et le vin nature. Ces deux derniers sont réellement dans la tendance du moment.



FRÉDÉRIC DELIGNE Dessinateur de presse

Après avoir fait une formation des Arts Appliqués à Roubaix, Frédéric rentre en 1986 au Canard Enchaîné en tant que dessinateur de presse.

Son métier, c'est d'illustrer des articles. Un article, une idée, un dessin. Grâce à des concours gagnés, des rencontres, et son talent il dessine à ce jour pour Nice Matin, le Télégramme, La Montagne, la Manche Libre, Le Journal de Mickey, Le Généraliste (revue médicale) et intervient aussi dans l'émission Paris Première pour la revue de presse.

Un métier plein d'imprévus car chaque jour il faut innover. Le métier a aussi beaucoup évolué avec les outils numériques. Actuellement il dessine toujours avec un crayon, scanne son dessin et le colorie avec l'ordinateur. Il commence à dessiner et son dessin peut évoluer avec de nouvelles infos. Pour lui ce qui est important c'est de développer et de gagner en vitesse de dessin. On peut aussi dire que c'est un métier plutôt masculin.

Ce qui a aussi changé sa vie c'est le développement d'internet. Il n'est plus

nécessaire de se rendre dans les rédactions des journaux, tout se fait par internet. Depuis 2010 il peut aussi dessiner de partout grâce à la tablette. Il est donc essentiellement en télétravail. Mais continue à se rendre à des rencontres de dessinateurs.

Il a aussi sorti une dizaine de recueils de dessins, sur des thèmes différents et un prochain va sortir au printemps sur le thème de la santé. Sujet bien actuel après ces années de COVID. Ces recueils sont édités par la maison Iconovax et sont en vente sur internet.

PHILIPPE COURTEL et son épouse KRYSZYNA, sont les poètes de Vigny

Philippe gagne régulièrement des prix pour ces livres sur la poésie.

Vous pouvez les retrouver dans le Petit Journal de Sagy.

Le théâtre à Vigny



Le samedi 26 novembre, la commune de Vigny a proposé la pièce « La puce à l'oreille » de Georges Feydeau, interprétée par la compagnie théâtrale « Le Qui Vive » originaire de Bois-Guillaume (76).

Dans ce Vaudeville, Madame Chandebise soupçonne son mari d'adultère, et tente de le piéger.

Truffée de personnages coquasses et de quiproquos, cette représentation digne d'une troupe professionnelle, a ravi les nombreux spectateurs venus renouer avec le théâtre à Vigny.

Nul doute que nous renouvellerons cette expérience en 2023.



Focus sur Dowap



Association de sonorisation, éclairage et animation, vous propose de nombreux types de prestations pour vos événements : fête privée (mariages, anniversaires, communions...), concert live (en intérieur ou en extérieur), événement public ou associatif (loto, banquet, spectacle de fin d'année, kermesse, animation de rue...)

Dowap peut vous proposer la sonorisation, l'animation, l'éclairage...

Menée de main de maître par Olivier Sabathes, habitant de Vigny, cette association anime depuis de nombreuses années nos fêtes communales et associatives.

En 2022, Dowap a participé, entre autres, à la soirée collège, aux jeux inter-villages, à la fête du village et des associations, à l'Oktoberfest, au Téléthon... et a organisé la fête de la musique, et le concert du 13 juillet.

Merci à Olivier pour son investissement et son professionnalisme.

Contacts :

<https://www.facebook.com/dowapsono/>

dowapsono@free.fr ou 06 73 85 06 09



Ecole de Sabre Kusanagi

"Former des hommes libres, honnêtes, curieux de tout, ouverts à tous les savoirs, et non de simples sportifs".

Nous cultivons l'excellence avec pour objectif de la mettre au service des autres, pour que chacun puisse découvrir le meilleur de lui-même et l'épanouir.

Fondée en 2006 par Anne DUMAIN, Jean-Pierre PEREZ et Bernard DUQUESNE, notre école (Dojo en japonais) était à l'origine uniquement axée sur la diffusion du Katori Shinto Ryu, pratique experte du sabre japonais et art martial global, physique intellectuel et spirituel créé au XV^{ème} siècle.

17 ans plus tard, notre association propose de nombreuses disciplines regroupées en 3 grands domaines d'activité :

La SANTÉ : baby judo, atelier équilibre désormais agréé sport santé et sport sur ordonnance.

Le développement ARTISTIQUE et INTELLECTUEL : association des ludothèques de France agréée jeunesse et éducation populaire, académie Jedi

Le BUDO : jujitsu brésilien, judo, sabre japonais.



Les différentes activités que nous proposons, loin d'être opposées les unes aux autres, convergent toutes vers un même but : le bien-être, l'ouverture d'esprit et la disponibilité. Elles se complètent et s'enrichissent mutuellement ; dès lors, en pratiquer plusieurs est très bénéfique.

L'Ecole de Sabre au-delà d'une association est un lieu d'échange et de partage, d'apprentissage et de perfectionnement, de recherche et d'enrichissement avec un projet formellement établi. Venez en prendre

connaissance et y participer pour vous-mêmes et vos enfants.

Lorsqu'on est en harmonie avec soi-même, on devient plus ouvert aux autres et les tensions relationnelles disparaissent.

Notre président, Jean-Pierre Perez, revient d'un séjour de 15 jours au Japon au cours duquel le grand Maître de notre Ecole lui a décerné le titre de Menkyo, plus haute distinction qu'un étranger puisse obtenir dans un art martial traditionnel japonais.



Contact : 01 30 39 29 78 ou
kusanagi@ecoledesabre.fr
f Ecole de Sabre Kusanagi
www.ecoledesabre.fr



L'APEV 95

(Association des Parents d'Élèves de Vigny)

L'association des parents d'élèves de Vigny (APEV 95) a pour but de contribuer à l'amélioration de la vie scolaire et périscolaire des enfants de l'école de Vigny en organisant des manifestations dédiées aux enfants et en permettant aux familles de se rencontrer en récoltant des fonds destinés à financer des projets scolaires.

En 2022, l'association a participé au financement à hauteur de 30 % des projets magie des classes de primaire et poney des classes de maternelle.

L'année 2022/2023 a commencé par la bourse aux jouets et aux livres le 8 octobre 2022. Forte de son succès, une troisième édition aura lieu l'an prochain à la même période. L'association a ensuite collaboré avec la bibliothèque de Vigny dans l'organisation d'un jeu de piste sur le thème de Vigny avant et Vigny maintenant dans le cadre des Petits Moments du Vexin.

Le 10 décembre dernier, l'association a participé au marché de Noël au stand de restauration et à la vente des couronnes.

En 2023, le carnaval sera organisé le 30 mars. Petits et grands sont attendus nombreux et déguisés pour défiler dans les rues de Vigny.

L'association est en réflexion pour l'organisation d'une chasse aux œufs aux alentours de Pâques.

Enfin l'année scolaire se finira par la traditionnelle kermesse fin juin/début juillet.



L'équipe de l'APEV 95 2022/2023 de gauche à droite :

Isabelle Rolland D'Amiens,
Caroles Ledos (Secrétaire adjointe),
Clémence Graindorge (secrétaire),
Nicolas Pasternak (Président),
Elodie Laffitte, Sébastien Perrier,
Absents : Carine Martin (trésorière),
Julien Daufin (Vice Président),
Julie Vadaine, Florence Guéméné Paez,
Flora Lucet, Mélissa Mahieux et
Auréline Perrier



Association Sportive du Vexin

Siège social : Mairie de Marines -
place du Maréchal Leclerc - 95640 MARINES

Notre association propose la pratique du football féminin et masculin, de l'école de foot jusqu' aux vétérans, et ce depuis de nombreuses années.

Nous comptons à ce jour 256 licenciés et avons encore des inscriptions en cours.

Nous souhaitons une école de foot ludique et respectueuse ; pour les catégories supérieures, elles sont plus compétitives mais toujours dans le respect.

Ce sont les valeurs de notre club et mettons tout en œuvre pour qu'elles soient appliquées à tous les niveaux.

Nous proposons des stages durant les congés scolaires de printemps animés par Laurent Fournier (ancien joueur professionnel) et les enfants sont ravis d'y participer selon les retours que nous avons.



L'AS VEXIN vous souhaite une excellente année 2023 remplie de joie de réussite personnelle, professionnelle et sportive.

Contact : 06 19 85 36 74 ou 06 08 89 97 65

f @asvexin95

Jean-Michel LE NOURS, Président



Vigny Loisirs rassemble joie, bonne humeur, pour des moments festifs à partager

Un premier trimestre déjà écoulé avec les activités sportives (Qi Gong, Krav Maga, Musculation, badminton et encore plein d'autres) et les animations de Vigny Loisirs.

Cette année, nous avons accueilli Salha pour des cours de zumba très dynamique et un cours de bachata, le lundi soir auprès des plus jeunes mais aussi des adultes avec une vingtaine de personnes déjà inscrites.

Pour partager un bon moment vous avez le cercle des œnophiles, et un moment de détente ou de relaxation avec le pilates.

Côté animation, nous avons ouvert l'année avec le concours de pétanque avec toujours autant d'enthousiasme auprès des participants.

Puis la soirée Oktoberfest qui a fait carton plein ! La célèbre fête de la Bière a été un succès auprès des Vignois et personnes extérieures.



Un jeu de piste organisé par la bibliothèque et le traditionnel marché de Noël toujours aussi féérique.

Une nouveauté cette année, un vide dressing exclusivement femme a été organisé le 04 février dernier. Une belle réussite, à renouveler !

Bien sûr, la fameuse soirée collège que tous les ados attendent le 11 mars et on se retrouvera le 15 avril pour la soirée loto et une brocante le 21 mai 2023.

Toute l'équipe de Vigny Loisirs vous adresse ses meilleurs vœux pour 2023.

Pour en savoir plus, consulter notre page Facebook



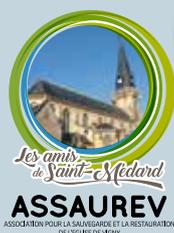
Le Tennis Club de Vigny vous attend sur ses 2 terrains refaits récemment.

Vous pourrez pratiquer dans un cadre verdoyant un tennis détente. Pour les plus accros, des compétitions départementales sont organisées au printemps et en automne.

Tout au long de l'année, le TC VIGNY vous accueille au cours de ses nombreuses manifestations, après-midi entre adhérents ou tournoi Merguez de juin, sans oublier son Tennis Galette de janvier et sa soirée annuelle d'avril.

Vous avez envie de pratiquer le tennis ? Alors, n'hésitez pas à venir rejoindre le TC Vigny.

**Pour tout renseignement : tc.vigny@fft.fr ou 06 14 65 83 58
Vous pouvez aussi nous retrouver sur www.facebook.com/tc.vigny**



A propos de l'Assaurev

Ce dernier week-end de novembre 2022 fut une nouvelle occasion pour les vignois de découvrir les trésors architecturaux et artistiques de l'église de Vigny.

Le thème de cette porte ouverte 2022 était une présentation des vitraux sous l'aspect technique et symbolique.

L'artisan verrier nous a expliqué que le sertissage en plomb d'un vitrail doit être refait tous les 100 ans car ce matériau se désagrège avec le temps et il en est de même pour le mastic qui contribue au calage des morceaux de verre.

En regardant de près les œuvres en place, nous avons constaté la nécessité d'intervenir pour leur sauvegarde, vu que certains morceaux de verre ne sont plus correctement soutenus par les chemins de plomb, et que certaines pièces de verre risquent de tomber. Or la grande originalité de ces vitraux du XIX^{ème} est la qualité et la finesse des pièces peintes à la grisaille, à la main, difficiles à refaire.



De plus la plupart des vitraux « prennent du ventre », c'est-à-dire que l'ensemble s'arrondit en 3D, ce qui affaiblit leur solidité. Il est donc temps de se préoccuper de la sauvegarde de l'existant.

Le jeu de piste organisé par l'équipe bibliothèque comportait une étape dans l'église, ce qui permettait aux participants de la découvrir sous son meilleur aspect, tous les éclairages

mettant en valeur les éléments de décoration, avec en plus la répétition du cœur du gospel, qui se produisait en fin d'après-midi, qui permettait de profiter de l'acoustique exceptionnel de cet édifice.

Le week-end s'est clôturé par un récital de gospel, avec le groupe parisien BLISS OF GOSPEL, qui, sur certains airs des plus connus, nous a fait chanter à l'unisson dans une ambiance festive !

Espérant vous retrouver en 2023 pour un nouveau thème culturel et un beau spectacle. Cet édifice est un bâtiment communal, une page d'histoire, en harmonie avec le château ; nous souhaitons le faire apprécier par tous.

**Christian DANIEL
Président de l'ASSAUREV**

REMERCIEMENTS À L'ÉQUIPE LITURGIQUE

Parce que notre église regorge de trésors, et parce que chacun trouvera porte ouverte pour une visite impromptue ou pour son recueillement, remercions chaleureusement l'équipe liturgique qui se relaie toute l'année pour ouvrir et fermer l'église matin et soir. L'équipe souhaiterait agrandir le cercle des bénévoles !



De gauche à droite :
Claude DUMONT - Jean JOLIVARD - René LOKOCKI - Didier BOURCE - Bernard DEVILLERS.
Remercions également Robert SENEBIER qui n'a pas pu se joindre pour la photo.

Travaux du château de Vigny

Le château de Vigny est en train d'être rénové par l'entreprise LE BRAS Frères depuis 2020.

Cette entreprise qui comporte tous corps d'état est la seule à intervenir sur ce chantier (avec Europe Échafaudage qui en est une filiale).

Cette entreprise travaille également sur le chantier de Notre Dame de Paris et sur deux autres châteaux en région parisienne.

L'aile nord du château est en chantier depuis 2020. Il a fallu installer un échafaudage de 200 tonnes (avec parapluie et bâches) pour que les différents corps d'état puissent travailler dans de bonnes conditions. Suite à la Covid et à de nombreux imprévus lors des différentes étapes des travaux, ceux-ci ont pris plus de temps que prévu.

Voici les différents travaux effectués :

- Les points les plus cruciaux ont été les bases de la charpente et plus particulièrement au niveau de toutes les tours.



- Les poutres des planchers étant insérées dans les murs du château (côté nord), une grande partie d'entre elles a été rongée par la mērule. Celles-ci ont dû être remplacées, sur 2 mètres à leur extrémité, ceci sans utilisation de boulon.
- Tous les joints des pierres ont été creusés et refaits, avec un mortier à base de chaux et de poudre de tuile pour leur donner une couleur rosée. Cela représente des kilomètres de joints.
- Un atelier de taille de pierres a été installé près du château afin que les tailleurs de pierres remplacent,

façonnent et sculptent sur place. Cela représente au minimum 10 m³ de pierres. Celles-ci proviennent de la carrière de St Maximin dans l'Oise.

- Toute la toiture a été recouverte par des ardoises en provenance d'Espagne (comme pour le clocher). Chaque tour ronde en particulier est couverte de 5 000 ardoises.



- Toutes les décorations de toitures (galeries, épis...) ont été refaites en zinc (suivant les modèles existants). Sur ces dernières on retrouve la signature du comte Philippe VITALI avec les lettres P et V enlacées. En particulier au sommet de la tour rectangulaire (juste au-dessus de l'entrée du château) et sur la girouette (hauteur de cet épi : 6,5 mètres).
- La fabrication ou la restauration des huisseries sont également réalisées par l'entreprise LE BRAS Frères. Il y a 400 huisseries au château, les doubles vitrages des fenêtres comportent côté extérieur, un verre simple à l'ancienne.



- Lors du démontage de l'échafaudage, une nouvelle statue de la Vierge à l'Enfant (d'une hauteur de 1,6 mètres) a été installée au sommet de la chapelle (côté sud).

Maintenant, pour la suite de la restauration, l'entreprise a dû démonter les 200 tonnes d'échafaudage pour le transférer sur l'aile sud du château, ceci à l'aide de deux grues de 90 et 110 mètres de haut. La restauration de cette aile sud devrait durer encore 18 à 24 mois.

Nous pouvons remercier Monsieur LEVESQUE le propriétaire qui aura sauvé notre château, ainsi que les compagnons de l'entreprise LEBRAS Frères, de véritables artistes, qui réalisent un travail remarquable avec beaucoup de passion.



Réunion de quartier



Pour la première fois depuis l'installation de la nouvelle équipe municipale en 2020 (mesures sanitaires obligeant), nous avons pu reprendre le traditionnel rendez-vous des réunions de quartiers.

Ces réunions ont pour but d'informer les habitants de la commune de l'actualité, des réalisations et projets municipaux, elles sont aussi et avant tout une réunion d'échanges.

Le samedi 26 novembre à 10h, ont été invités les habitants du bourg. La salle du conseil municipal était bien remplie avec une quarantaine d'habitants qui ont répondu au rendez-vous.

Nouveau chef d'équipe cantonnier et service voirie



Jean-Luc DUTREVIS, notre chef d'équipe qui a rejoint le service cantonnier et voirie de Vigny, le 02 janvier 2023.

Au service technique depuis de nombreuses années dans de grandes communes comme Saint-Prix, il rejoint notre commune comme chef d'équipe et ainsi prêter main forte à Joao et Fabrice, nos deux cantonniers. Habitant Frémainville, c'est un homme sérieux, polyvalent avec le sens des responsabilités.

Il aime la musique et le sport automobile.

Nous lui souhaitons la bienvenue dans notre belle commune !



La mairie continue à vous informer par illiwap en 2023 !

Depuis la mise en place de l'application Illiwap fin décembre 2020, nous sommes au 30 décembre 2022 à 677 abonnés.

Cette application est téléchargeable gratuitement sur les plateformes Android et iOS et permet la transmission à l'ensemble des abonnés d'informations urgentes du quotidien (coupures d'eau ou d'électricité, manifestations, école, travaux...).

Vous retrouverez sur l'application également les stations de SMIRTOM du Vexin et plus spécifiquement de la déchetterie de Vigny.



Suivez l'actualité de VIGNY en temps réel avec l'application illiwap

Événements, réunions, fête de village, incidents, coupure d'eau ou d'électricité, fuite de gaz, alerte météo, consignes sanitaires, etc... recevez toutes les infos de la commune directement sur votre téléphone en seulement 3 étapes !

- 1** Téléchargez l'application illiwap

Sur votre Google Play (Android)

Sur votre AppStore (iOS)
- 2** Recherchez votre commune

Entrez manuellement le nom de la commune dans la barre de recherche de votre application

OU

Scannez le QRCode via le lecteur intégré
- 3** Suivez votre commune

Cliquez sur le bouton SUIVRE pour vous abonner à l'actualité de la commune

Recevez les notifications sur votre smartphone

Tous les messages que vous recevrez seront disponibles dans le fil d'actualité de votre application pendant 30 jours

illiwap, c'est l'appli :
SANS INSCRIPTION
 Pas d'email, pas de téléphone, aucune coordonnée, pas de fichier **GRATUITE**
 Téléchargement gratuit et sans engagement

État civil 2022



MARIAGES

RIBIERE Sophie et POTHIN Christopher, le 21 mai 2022
CARTIGNY Nathalie et GODIN Jonathan, le 25 juin 2022
ZIZZARI Karine et VERLAINE Yannick, le 30 juillet 2022
<i>Tous nos meilleurs vœux aux jeunes époux</i>



NAISSANCES

DIALLO Aminata, née le 30 janvier 2022 à PONTOISE (95)
ALRIC HYRONDE Soline, née le 23 février 2022 à PONTOISE (95)
COTTEREAU Naomi, née le 21 juillet 2022 à PONTOISE (95)
PELLERIN GAUTHIER Charlie, née le 21 août 2022 à PONTOISE (95)
MARCHESSEAU William, né le 16 octobre 2022 à PONTOISE (95)
PERISSE Liam, né le 25 octobre 2022 à PONTOISE (95)
DE SOUSA Samuel, né le 12 novembre 2022 à PONTOISE (95)
DELORE Eloïse, née le 9 décembre 2022 à PONTOISE (95)
ADAM Sofiane, né le 22 décembre 2022 à PONTOISE (95)
TERROY Fabio, né le 24 décembre 2022 à PONTOISE (95)
<i>Toutes nos sincères félicitations aux heureux parents</i>

DÉCÈS

Madame BORGNE Virginie née BOUILLET décédée le 6 janvier 2022 à CLICHY (92)
Monsieur GARAY Joseph décédé le 26 janvier 2022 à MEULAN-EN-YVELINES (78)
Monsieur DUPONT Gabriel décédé le 3 février 2022 à VIGNY (95)
Monsieur MARIÉ Roger décédé le 4 février 2022 à VIGNY (95)
Madame MARTIN Rolande née GAUDINOT décédée le 17 février 2022 à GISORS (27)
Madame CAUDRON Marie-Claire née LIARD décédée le 25 février 2022 à PONTOISE (95)
Monsieur COSQUER Jean-Pierre décédé le 19 septembre 2022 à TOULOUSE (31)
Madame CLARISSE Jeanne née MARION décédée le 31 octobre 2022 à PAULHAGUET (43)
Madame WATTENNE DÉPRETZ Berthe décédée le 27 novembre 2022 à MAGNY-EN-VEXIN (95)
Monsieur JANOVET Gérard décédé le 6 décembre 2022 à VIGNY (95)
<i>Toutes nos sincères condoléances aux familles</i>





LES ECHOS DE Vigny

Bulletin de la commune de Vigny

Contact : Mairie de Vigny - mairie@vigny.fr - Tél. : 01 30 39 21 20

Ont participé à ce numéro : Jennifer Alves da Cunha, Sabina Beck, Sylvie Bringer, Alain Cailliot, Philippe Cortes, Catherine Danel, Christian Danel, Claude Dumont, Jean Ferlier, Karine Gaspérina, Robert de Kervéguen, Denis Lazaroff, Stéphanie Lourtil, Vanessa Legaigreur, Patrick Madi, Michele Paez, Antoine Traineau,

Crédit photos : mairie de Vigny, Ana Fauvet, les associations.

Conception et réalisation : Ana Fauvet

 [mairie de vigny](https://www.facebook.com/mairie.de.vigny) - 

www.vigny.fr

Retrouvez les comptes rendus du conseil municipal et toutes nos publications dans la rubrique publications communales.

